

RECHERCHE-ACTION DE TYPE STRATÉGIQUE

PROBLEMES TAXINOMIQUES, ÉPISTÉMOLOGIQUES ET POLITIQUES DE L'ÉVALUATION

ou

De l'évaluation des politiques et des actions publiques à la recherche-action de type stratégique et retour

Comme dit René Duringer¹, « l'évaluation est partout. L'évaluation est à la mode. C'est même l'un des grands axes de la rénovation du secteur public engagée depuis quelques années. Ce besoin de nouveaux instruments de mesure s'explique par :

- ✓ les mutations économiques,
- ✓ la décentralisation qui s'est traduite par de nouveaux pouvoirs et de nouvelles responsabilités des élus locaux notamment dans le domaine social,
- ✓ la nouvelle définition des rôles de l'État, des collectivités et des institutions. »

Prenant une posture délibérément moins techniciste que René Duringer, Patrick Viveret² commence par montrer comment l'évaluation est une fonction et un enjeu de la démocratie, ne serait-ce qu'en permettant l'application de l'un des principes fondamentaux de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen de 1789 (formulé dans son article 14) :

« Tous les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique ».

Ceci dit, l'évaluation d'une politique publique, c'est concrètement l'émission d'un jugement sur la valeur de l'action engagée au titre de cette politique. Or « ce jugement peut être prospectif et anticiper l'action (évaluation *ex ante*), accompagner l'action (évaluation concomitante), ou la suivre (évaluation *a posteriori*). Il peut être aussi celui des acteurs eux-mêmes (auto-évaluation) ou d'acteurs extérieurs à la mise en oeuvre de l'action évaluée. Il peut avoir des objets différents : préparer une prise de décision, l'améliorer, l'apprécier après coup. »³

Le groupe nominal 'recherche-action' est particulièrement absent du rapport de Patrick VIVERET et l'on pourra légitimement me demander pourquoi je le sollicite au sujet de la recherche-action⁴. Ma réponse tient en deux raisons, d'inégal statut :

- 1) la recherche-action étant un axe méthodologique important du Laboratoire Trigone⁵ (et, partant, du CUEEP), il se trouve que plusieurs recherches-actions menées par trigone évaluent des actions publiques⁶ ;

¹ Dans la *Revue française de comptabilité*, n°227, octobre 1991 (p. 14).

² Patrick VIVERET, *L'évaluation des politiques et des actions publiques, rapport au Premier ministre*, Paris, La Documentation française, 1989 (193 p.). Voyez aussi, pour un point de vue général et antérieur à ce rapport, *Évaluation des politiques publiques : méthodes et pratiques*, dossier constitué par Éric MONNIER, dans *Problèmes politiques et sociaux*, Paris, La Documentation française, n°599, 6 janvier 1989 (64 p., tabl.). Éric MONNIER a d'autre part publié une étude sur le sujet : *Évaluations de l'action des pouvoirs publics : du projet au bilan*, Paris, Éditions Économica, 1987 (169 p.).

³ Patrick VIVERET, *op. cit.*, p. 25.

⁴ Du fait que l'expression 'recherche-action' n'y soit pas employée, on ne saurait déduire qu'un ouvrage ne concerne pas la recherche-action. Voyez, par exemple, l'usage que les théoriciens de la recherche-action font du livre de D.SCHÖN, *The reflective Practitioner. How professionals think in action*, New York, Basic Books, 1983 (373 p.) - livre d'où l'expression 'recherche-action' est particulièrement absente.

2) de fait, évaluation et recherche-action ont de nombreux points communs, ne serait-ce qu'au plan méthodologique⁷.

Aussi, soucieux d'apporter ma pierre à la constitution de la recherche-action de type stratégique comme méthode de recherche appropriée à l'objet « éducation »⁸, je me propose, dans un premier temps, de situer la recherche-action comme méthode d'évaluation, avec les critères proposés par Patrick Viveret. Puis, les chercheurs qui pratiquent la recherche-action de type stratégique fondant l'un des aspects essentiels de leur démarche sur une théorie de la connaissance, nous irons, dans un deuxième temps, du côté de l'épistémologie sartrienne, puis ferons un détour par l'histoire. Enfin (troisième temps), revenant au travail de Patrick Viveret, je vous propose de soumettre la recherche-action de type stratégique au crible de la philosophie politique, afin de répondre à la question : la recherche-action de type stratégique, comme action, respecte-t-elle les termes de cette idée à usage régulateur⁹ qu'est la démocratie ?

Typologie de l'évaluation, théorie de la connaissance et pratique de la démocratie, tel est le triptyque des problématiques où s'interroge la recherche-action de type stratégique. Ma contribution se déroulera donc en trois temps :

1. Recherche-action et typologie de l'évaluation

- 1.1. le critère « temps » : une évaluation « concomitante » ; la concomitance présente un grand intérêt
- 1.2. le critère « fonctions » : l'évaluation est dite « dynamique », dans la mesure où elle devient « un instrument de pilotage de l'action »
- 1.3. le critère « destinataires » : une évaluation « endoformative »
- 1.4. quelques remarques pour nuancer
 - 1.4.1. recours à la méthode historique
 - 1.4.2. dans le même temps « récapitulative »
 - 1.4.3. l'évaluateur occupe une position médiane
- 1.5. le plus de la recherche-action de type stratégique : l'implication du chercheur, à tel point que le chercheur est en même temps acteur

2. Recherche-action et théorie de la connaissance

- 2.1. la citation et son commentaire
- 2.2. la citation et son contexte
 - 2.2.1. cet ouvrage est en fait...
 - 2.2.2. dans la note d'où provient le texte cité, ...

⁵ Notamment la « *recherche-action de type stratégique, méthode fédératrice du laboratoire Trigone* », selon l'expression de Christine CAPELANI et Jacques HÉDOUX (*Les Cahiers d'Études du C.U.E.E.P.*, n°16, février 1990, *Six stages de préparation à l'emploi renforcé dans l'agglomération lilloise. Objectifs et modes d'évaluation*, p. 10).

⁶ Évaluation de la politique grecque d'éducation populaire, évaluation du dispositif d'université ouverte de Charleroi en Belgique, évaluation du programme régional de formation des publics sous-qualifiés et sous-scolarisés dans le Nord-Pas de Calais en France, etc. Mais cela n'est pas le propre de Trigone : voyez M.-A. HUGON et N. LANTIER, *Un inventaire des recherches action en éducation et en formation*, Collection des rapports de recherches (I.N.R.P.), 1990, n°7 (144 p.). Par ailleurs, on pourra consulter Jean-Marie BARBIER, *L'évaluation en formation*, Paris, P.U.F., 1990² (307 p.), dont le chapitre IV est consacré à l'évaluation des actions de formation (p. 175-282). Voyez Christine CAPELANI, *Lire les pratiques d'évaluation*, mémoire en Sciences de l'éducation, sous la direction de Paul Demunter, Lille3, Lille, juin 1988 (70 p.). Plus récemment, Karine DARRAS, Christelle PICOTIN, *Le dispositif public de formation continue et son évaluation*, mémoire en A.E.S., sous la direction de Mr Robert, Lille3, Lille 1991, 3 tomes (113 p. + annexes ; 108 p. + annexes ; 82 p. + annexes).

⁷ Voyez Maria Isabel LOPES da SILVA, *Problématiques de la recherche-action*, documents du C.E.R.S.E., n°32, avril 1988 (p. 16-19).

⁸ Cette constitution est le projet de la thèse de Marie-Renée VERSPIEREN, *Recherche-action de type stratégique et science(s) de l'éducation*, Bruxelles/Paris, Coédition Contradictions/L'harmattan, 1990 (396 p.). Sans cet ouvrage, les réflexions dont je vous fais part ici n'auraient pu s'approfondir. C'est à lui et aux différents *Cahiers d'Études du C.U.E.E.P.* (les numéros 1, 3, 9, 11, et 15, notamment) que je dois l'essentiel de ma connaissance de la recherche-action, et de la recherche-action de type stratégique en particulier. **L'ensemble de ces ouvrages constitue le corpus sur lequel s'appuie mon analyse.**

⁹ Comme dirait KANT (voyez la *Critique de la raison pure*, A642 et suivantes).

- 2.3. prière de situer
 - 2.3.1. situer les expériences
 - 2.3.2. permettre une mesure aussi précise que possible de l'implication du chercheur dans l'action
 - 2.3.3. des expressions contemporaines de la praxis marxiste/postmarxiste ; le dilemme du savant et du politique de Max Weber
- 2.4. faisons un détour par l'histoire
 - 2.4.1. la méthode historique : la question de l'objectivité, la question de la vérité
 - 2.4.2. typologie des situations du chercheur-acteur
 - 1) l'espace idéologique
 - 2) l'espace de pouvoir
 - 3) l'espace d'action
 - 4) le temps de l'action
- 2.5. praxis et utopie pédagogique

3. Recherche-action et pratique de la démocratie

- 3.1. la garantie d'indépendance
 - 3.1.1. comprendre l'indépendance dans la relation entre évaluateur et acteur
 - 3.1.2. comprendre l'indépendance dans la relation entre évaluateur et prescripteur
- 3.2. la garantie de compétence et de rigueur
- 3.3. la garantie de transparence
- 3.4. la garantie de pluralisme
 - 3.4.1. l'« acteur collectif » est-il garantie de pluralisme ?
 - 3.4.2. comment l'espace critique fonctionne-t-il ?
 - 3.4.3. l'espace critique est-il hors de l'acteur collectif ?

Bibliographie

1. Recherche-action et typologie de l'évaluation

La typologie que propose Patrick Viveret mobilise trois critères : le temps, les fonctions et les destinataires de l'évaluation.

1.1. le critère « temps »¹⁰

La recherche-action apparaît d'abord comme une évaluation « concomitante », c'est-à-dire qu'elle se réalise « *au fur et à mesure du déroulement de l'action* », par opposition à l'évaluation ex ante, évaluation préalable à la décision d'action, et à l'évaluation ex post, évaluation intervenant après la réalisation de l'action¹¹.

Cette caractérisation de concomitance est énoncée clairement dans l'appellation même de « recherche-action », et, quelle que soit la nature dynamique du lien entre les deux termes¹², l'unité de temps peut être considérée comme indiscutable et commune à toute recherche-action. La recherche-action/évaluation du programme régional de formation des publics sous-qualifiés et sous-scolarisés, par exemple, se présente d'emblée comme « *un travail d'accompagnement du programme régional* » en question¹³ : la demande (commande) d'évaluation de la mise en oeuvre et des effets de la politique de formation mise en place par le Conseil régional a été « délibérément » formulée, par ce dernier, « *en début de programme* », « *plutôt que d'attendre la fin des actions* »¹⁴.

La concomitance présente un grand intérêt « *lorsqu'il s'agit d'aider les acteurs à améliorer leur connaissance des effets de leur propre intervention pour mieux l'ajuster aux objectifs qu'ils s'assignent ou qui leur sont assignés* »¹⁵. Cette remarque de Patrick Viveret est importante. Les tenants de la recherche-action en reprennent l'idée, montrant que la participation des acteurs à l'évaluation de l'action qu'ils mènent leur permet « *d'échanger leurs expériences et de s'enrichir mutuellement* »¹⁶. Ainsi, Paul Demunter peut-il affirmer, à la fin de la première phase d'évaluation du programme régional déjà mentionné, que « *cette fonction d'enrichissement mutuel par la médiation de la recherche laisse augurer de changements significatifs dans les pratiques des responsables de formation et des formateurs : une objectivation plus grande des pratiques pourrait en effet conduire à une plus grande efficacité* »¹⁷.

1.2. le critère « fonctions »¹⁸

Concomitante, la recherche-action comme méthode d'évaluation « *répond à une finalité opérationnelle marquée : prendre appui sur les résultats de l'analyse pour modifier l'action au fur et à mesure de son déroulement, et adapter l'organisation en conséquence* ». L'évaluation est dite « dynamique », dans la mesure où elle devient « *un instrument de pilotage de l'action* »¹⁹.

¹⁰ Sur la notion de temps dans l'analyse des politiques publiques, cf. Patrice DURAN, « Le savant et la politique : pour une approche raisonnée des politiques publiques », dans *L'année sociologique*, troisième série, vol.40, 1990 (p. 251).

¹¹ Patrick VIVERET, *op. cit.*, p. 33.

¹² Articulation-subordination dans une logique instrumentale, intégration mutuelle dans une logique dialectique... ; voyez, par exemple, Jean DUBOST, « Les critères de la recherche-action », dans *Pour*, n°90, juin-juillet 1983 (p. 17-21).

¹³ Paul DEMUNTER, « Recherche participante ou recherche-action de type stratégique ? », dans *Les Cahiers d'Études du C.U.E.E.P.*, n°9, décembre 1987, *Recherche-action : méthodes et stratégies* (p. 63). Pour Karine DARRAS, « l'accompagnement » est la « base de l'évaluation » (*op. cit.*, tome 2, p. 49 ; voyez aussi p. 51-52).

¹⁴ Extraits de l'allocation du Président du Conseil régional du 19 mars 1987, repris dans *Les Cahiers d'Études du C.U.E.E.P.*, n°11 (p. 5). Voyez aussi Karine DARRAS, *op. cit.*, p. 20.

¹⁵ Patrick VIVERET, *loc. cit.*

¹⁶ Paul DEMUNTER, dans *Les Cahiers d'Études du C.U.E.E.P.*, n°11 (p. 97).

¹⁷ *Ibid.*, p. 97-98.

¹⁸ Pour ce critère, Patrick VIVERET note qu'il s'appuie sur Jean FRAISSE, Michel BONETTI, Vincent de GAULEJAC, *L'évaluation dynamique des organisations*, Paris, Éditions d'Organisation, 1987 (116 p.).

¹⁹ Patrick VIVERET, *op. cit.*, p. 35.

Si la concomitance de l'évaluation est une condition nécessaire à son caractère « dynamique » (le pilotage se fait en temps réel), elle n'en est pas la condition suffisante. Et c'est bien le fonctionnement même de la recherche-action de type stratégique qui justifie ce deuxième caractère. La recherche produisant de l'analyse permet en effet à l'action en cours de se réorienter, après l'avoir déjà, éventuellement, tout simplement orientée. Ainsi en allait-il de ce que Marie-Renée Verspieren, après Paul Demunter, appelle « La recherche scientifique populaire » mise en œuvre à la FUNOC²⁰ : « *les séances d'analyse [i.e. les moments collectifs de recherche] n'ont pas pour but d'accumuler un savoir mort sur l'institution et son histoire. Elles visent avant tout à réorienter les actions si cela est nécessaire, à développer d'autres hypothèses, à accroître l'efficacité, à ramener l'action vers ses objectifs initiaux si pour une raison ou une autre elle s'en était écartée. Elles visent à conforter ou corriger la stratégie, à maintenir, à changer de tactique, bref à prendre des décisions* »²¹. Si le savoir produit par l'évaluation est vivant, c'est précisément parce que celle-ci vaut comme « instrument de pilotage de l'action ».

1.3. le critère « destinataires »

Enfin, la recherche-action propose une évaluation « endoformative », c'est-à-dire à destination des acteurs eux-mêmes en tant qu'acteurs (par opposition à l'évaluation « récapitulative », destinée à des personnes extérieures à l'action : pouvoirs publics, élus, grand public) : « *si l'évaluation a pour but d'informer les protagonistes du programme afin qu'ils puissent modifier leurs conduites, améliorer l'action et transformer ainsi son objet même, on dira que l'évaluation est « endoformative » (en anglais : « formative evaluation* ») »²². Cette caractéristique s'articule directement à la concomitance dont l'intérêt, notait Patrick Viveret²³, est précisément de permettre une amélioration de l'action par les acteurs eux-mêmes.

Quelques fois, comme lors de l'évaluation du dispositif grec d'éducation populaire, l'équipe d'animation se donne comme « *mission principale de procéder à une évaluation formative* », sachant que « *l'évaluation ne sera réellement formative que si elle permet aux acteurs de tester en permanence leurs hypothèses de travail et d'adapter leur action aux circonstances* »²⁴.

D'autres fois, comme lors de l'évaluation du programme régional déjà mentionné, l'évaluation, est d'emblée présentée comme une « *évaluation formative* »²⁵. « *Formative, elle l'a été d'un double point de vue. Tout d'abord parce qu'elle a permis d'initier les participants qui le souhaitent à la méthode scientifique, ce qui devait les inciter à inclure davantage cette dimension dans leurs actions. Elle l'a été ensuite, dans la mesure où elle a développé, chez les agents éducatifs, une conscience plus nette et plus critique de leur propre pratique, ce qui devait les amener à enrichir cette pratique* »²⁶. De fait, le processus d'analyse organisé dans le cadre de cette recherche-action semble déboucher « *en définitive sur une véritable autoformation collective* »²⁷.

²⁰ Paul DEMUNTER, *La recherche scientifique populaire, un projet expérimental à caractère novateur*, Rapport pour le F.S.E., Charleroi, mars 1987 (60 p.). Marie-Renée VERSPIEREN, *op. cit.*, chapitre IV (p. 167-212) : « *La recherche scientifique populaire : une « recherche-action de type stratégique » ?* ».

²¹ Paul DEMUNTER, « Une recherche-action de type « stratégique »-la FUNOC », dans *Les Cahiers d'Études du C.U.E.E.P.*, n°9 (p. 106). Comme dit Jacques HÉDOUX (« Recherches-actions. Différences et convergences » dans *ibid.*, p. 11), « *la recherche guide l'action en permanence* ». Marie-Renée VERSPIEREN (*loc. cit.*) présente assez en détails le cheminement de la recherche-action avec les différentes et successives étapes de réorganisation de l'action sous la pression de la recherche. Mais l'expérience de la FUNOC n'est bien sûr pas la seule dans ce cas. Voyez, par exemple, la recherche-action « Insertion/réinsertion » de jeunes Algériens (*ibid.*, chapitre V, p. 222 et suivantes). Ou encore, bien qu'à un moindre degré, l'évaluation du dispositif grec d'éducation populaire, évaluation qui veut « *peser sur le cours futur des événements, notamment en favorisant une reformulation plus précise des objectifs et des projets* » (*Les Cahiers d'Études du C.U.E.E.P.*, n°1, p. 8).

²² Patrick VIVERET, *op. cit.*, p. 36. Sur l'évaluation « endoformative », on pourra lire Michel CONAN, Patrice SECHET, « L'évaluation d'opérations expérimentales d'habitat », communication au colloque franco-allemand sur l'évaluation des politiques locales et régionales (Berlin, 26-28 novembre 1987), Paris, Centre scientifique et technique du bâtiment, p. 7 et suivantes.

²³ Voyez ci-dessus § 1.1.

²⁴ *Les Cahiers d'Études du C.U.E.E.P.*, n°1, janvier 1984, *L'éducation populaire en Grèce*, Paul DEMUNTER, Gella VARNAKA-SKOURA, Dimitris VERGIDIS (p. 111).

²⁵ Voyez le titre du *Cahier d'Études du C.U.E.E.P.* n°11 de mai 1988 : *un essai d'évaluation formative*.

²⁶ *Ibid.*, p. 8.

²⁷ *Ibid.*, p. 98.

1.4. quelques remarques pour nuancer

« Concomitante », « dynamique » et « endoformative », tels sont donc les trois qualificatifs que la typologie de Patrick Viveret attribuerait à la recherche-action comme méthode d'évaluation, si elle avait prévu de l'y situer.

« Dans bien des cas le rôle du chargé d'évaluation est aussi celui d'un médiateur qui permet aux acteurs engagés dans la réalisation d'un programme public de porter un regard neuf sur leur action et leurs procédures. C'est le cas des évaluations « dynamiques » ou « endoformatives »²⁸ [...], dont l'objectif est moins de formuler un jugement que d'aider les promoteurs d'un programme public à améliorer l'efficacité de leur action et de leurs procédures »²⁹.

Cette dernière phrase concerne bien la recherche-action évaluative. Reste qu'elle ne suffit pas à la décrire. Par exemple, le « rôle de médiateur » - moment topique de ce texte, pour ce qui nous concerne - est, pour l'instant, problématique. Partant, c'est la position de l'évaluateur (eu égard à l'histoire de l'action évaluée, aux jeux de pouvoirs et aux stratégies développées) qui mérite une réflexion approfondie - dont nous trouverons quelques éléments tout au long de cette contribution.

Bref ! Il convient d'apporter des nuances à la caractérisation de la recherche-action (et la recherche-action de type stratégique) selon les critères utilisés par Patrick Viveret. Pour ce faire, je vous propose trois remarques, trois parmi la multitude de celles que l'on pourrait formuler.

1.4.1. La recherche-action comme méthode d'évaluation a beau être « concomitante », cela ne l'empêche pas d'avoir recours à la méthode historique (ce qui relèverait plutôt de l'évaluation « ex post », c'est-à-dire intervenant après l'action), lorsqu'il s'agit de faire l'état des lieux pour situer l'étape actuelle de l'action par rapport aux étapes chronologiquement précédentes. Ainsi, par exemple, dans l'évaluation de l'Action collective de formation de Sallaumines³⁰, ou dans la recherche-action « Insertion/réinsertion de jeunes Algériens »³¹. Nous retrouverons, plus loin, dans la deuxième partie de cette contribution³², quelques réflexions sur la méthode historique.

1.4.2. La recherche-action comme méthode d'évaluation a beau être « endoformative », cela ne l'empêche pas d'être dans le même temps « récapitulative », c'est-à-dire « destinée à permettre à des personnes étrangères » à l'action de « se former une opinion globale sur la valeur intrinsèque de l'action »³³ ; ainsi, par exemple, dans la recherche-action dont font état *Les Cahiers d'Études du C.U.E.E.P.*, n°11 et 15, recherche-action commandée (financée) par l'autorité régionale en tant qu'évaluation d'un programme de formation qu'elle finance. A telle enseigne que cette autorité commanditaire imagine qu'au terme de la recherche-action, le Laboratoire Trigone lui adressera un « rapport définitif d'évaluation et de proposition d'évolution du programme régional de formation professionnelle », ce rapport étant considéré comme la « synthèse » des « travaux » accomplis depuis 1987³⁴. Nous retrouverons, plus loin, dans la troisième partie de cette contribution³⁵, quelques réflexions sur les pratiques d'évaluation de l'action des collectivités territoriales.

²⁸ Et « concomitante », dans la mesure où, pour être « dynamique » ou « endoformative », l'évaluation doit être réalisée dans le déroulement même de l'action.

²⁹ Patrick VIVERET, *op. cit.*, p. 29-30.

³⁰ Compte-rendu dans *Les Cahiers d'Études du C.U.E.E.P.*, n°15.

³¹ Dont rendent compte deux textes de Marie-Renée VERSPIEREN : d'une part, « Recherche-action : Insertion/réinsertion de jeunes Algériens (avril 1985-avril 1988) », dans *Les Cahiers d'Études du C.U.E.E.P.*, n°9 (p. 85-95), et, d'autre part, le chapitre V de *Recherche-action de type stratégique et science(s) de l'éducation* (p. 213-259).

³² Voyez, plus loin, le § 2.4.

³³ Patrick VIVERET, *op. cit.*, p. 36.

³⁴ Lettre du Conseil régional adressée en février 1992 au Laboratoire Trigone. La lettre qui avait commandé l'évaluation date d'avril 1987 (cf. *Les Cahiers d'Études du C.U.E.E.P.*, n°11, p. 103-104). Karine DARRAS va jusqu'à écrire : « la Région assure un suivi réel de son programme. En effet, le laboratoire Trigone est chargé d'accompagner le programme régional tout au long de sa réalisation, ce qui d'ailleurs donne lieu à un rapport annuel, une sorte d'évaluation suivie de propositions en vue d'une amélioration constante du dispositif » (*op. cit.*, p. 26). Par exemple concernant les pratiques pédagogiques : « en 1988 ont été analysées les pédagogies des organismes, ce qui a permis d'en révéler l'efficacité mais aussi les manques ou dysfonctionnements » (*ib.*, p. 34).

1.4.3. D'autre part, le caractère endoformatif de l'évaluation peut cependant poser problème, dans un cas au moins : lorsque l'évaluation est décidée par le financeur de l'action (prescripteur) et de fait imposée aux acteurs (souscripteurs). Dans ce cas, l'évaluateur occupe une position médiane entre les deux, pouvant même être considéré par les souscripteurs comme « représentant » du prescripteur. Autant dire que ce cas de figure est problématique lorsque l'évaluateur prône la méthode de la recherche-action -voire, qui plus est, la recherche-action de type stratégique. On lira avec profit les pages que Patrick Viveret consacre à la distinction entre évaluation et contrôle³⁶.

Pour l'heure, contentons-nous de noter que, dans ce cas de figure, les acteurs dont on évalue l'action (sans qu'ils l'aient eux-mêmes demandé) peuvent s'opposer à l'évaluateur, allant jusqu'à refuser ce qu'ils ne sont pas contraints d'accepter, en l'occurrence le caractère formateur de l'évaluation. « *Si une telle incompréhension s'installe [entre les acteurs et les chercheurs-évaluateurs], c'est hautement préjudiciable, non seulement pour la recherche, mais aussi pour les actions et tout particulièrement pour les recherches-actions* »³⁷. En fait, il semble que ce problème soit second³⁸, en regard du problème majeur qu'est la position de l'évaluateur par rapport à l'histoire de l'action évaluée, aux jeux de pouvoirs et aux stratégies développées.

1.5. le plus de la recherche-action de type stratégique

La seule des trois caractéristiques qui, à mon sens, n'appelle pas de nuance relève du critère de fonction : l'évaluation est outil de pilotage de l'action. C'est qu'au bout de cette caractérisation-là se trouve la spécificité de la recherche-action de type stratégique, en tant que recherche-action, à savoir l'implication du chercheur. C'est cette implication qui, en effet, semble radicaliser la méthode de la « recherche »-« action », quand elle est de type stratégique³⁹ :

*« l'implication du chercheur dans l'action [y] est totale.
Il n'est plus le chercheur extérieur
qui répond à une commande,
s'implique dans l'action le temps de son intervention,
et disparaît dès que sa recherche est terminée,
laissant ainsi l'action se poursuivre sans lui »*⁴⁰.

A tel point que l'implication est la règle de méthode numéro un de la recherche-action de type stratégique⁴¹. A tel point que le chercheur est en même temps acteur⁴², ce qui laisse penser qu'il pourrait s'agir d'une recherche-action auto-évaluatrice⁴³. Loin de dénier toute valeur heuristique à l'auto-évaluation, Patrick Viveret note que l'auto-évaluation porte en elle-même, formellement, les risques de l'autojustification, ces risques pou-

³⁵ Voyez plus loin, le § 3.1.

³⁶ Patrick VIVERET, *op. cit.*, p. 30-33.

³⁷ *Les Cahiers d'Études du C.U.E.E.P.*, n°11, p. 21.

³⁸ L'évaluateur peut toujours, pour résoudre ce problème « second », utiliser un argument d'utilité : « *montrer en quoi la recherche participante (et on pourrait ajouter la recherche-action de type stratégique) pouvait être formative et donc utile aux personnes qui s'y étaient engagées. Elle pouvait l'être, était-il écrit* » parce qu'elle initie les participants à la recherche, ce qui devrait leur permettre désormais d'inclure une telle dimension dans leurs actions » » (*Ibid.*, p. 21-22 ; voyez aussi Marie-Renée VERSPIEREN, *op. cit.*, p. 292).

³⁹ Ce qui distingue la simple recherche participante de la recherche-action de type stratégique proprement dite se situe au niveau de l'implication : « *Dans la recherche participante, l'implication du praticien dans la recherche est voulue et, en cela, elle se rapproche de la recherche-action de type stratégique, mais elle s'en distancie immédiatement par le fait que l'implication du chercheur dans l'action n'est pas souhaitée* » (*ibid.*, p. 302).

⁴⁰ Paul DEMUNTER, « Recherche participante ou recherche-action de type stratégique ? », dans *Les Cahiers d'Études du C.U.E.E.P.*, n°9 (p. 68) ; repris dans *Les Cahiers d'Études du C.U.E.E.P.*, n°15 (p. 10).

⁴¹ Marie-Renée VERSPIEREN, *op. cit.*, p. 320-322. Voyez aussi aux pages 302 et 354-355.

⁴² Ici, Marie-Renée VERSPIEREN parle de dialectisation des rôles. Voyez *ibid.*, p. 211 (« *au point qu'on hésite, dans ce cas, à parler encore de praticiens et de chercheurs, tant la dialectisation des rôles a été poussée* ») et p. 302 (« *dialectisation de la recherche et de la pratique, des rôles de chercheurs et de praticiens* ») et l'ensemble du chapitre VII de l'ouvrage.

⁴³ Bien qu'en l'occurrence la demande d'évaluation émane d'une instance extérieure, le chercheur-acteur répondant bien à une « commande ».

vant être atténués lorsque l'auto-évaluation est « complétée par d'autres interventions évaluatives »⁴⁴. Nous y reviendrons dans la troisième partie de cette contribution⁴⁵.

2. Recherche-action et théorie de la connaissance

2.1. la citation et son commentaire

Quoiqu'il en soit, les promoteurs de la recherche-action de type stratégique situent le débat sur le terrain de la philosophie, utilisant (argument d'autorité) une phrase de Jean-Paul Sartre pour fonder en raison l'implication totale du chercheur dans l'action :

« La seule théorie de la connaissance qui puisse être aujourd'hui valable, c'est celle qui se fonde sur cette vérité de la microphysique : l'expérimentateur fait partie du système expérimental »⁴⁶.

De là les promoteurs de la recherche-action de type stratégique établissent que cette « remarque méthodologique » du philosophe « est d'autant plus justifiée lorsqu'il s'agit d'analyser une pratique sociale et surtout lorsqu'il s'agit de l'analyser, non pour la connaître⁴⁷, mais pour la transformer ou l'améliorer ».

2.2. la citation et son contexte

Ce commentaire, qui suit à chaque fois immédiatement la citation, m'a donné envie d'aller à la source et de lire cette phrase de Sartre mais restituée dans son contexte originel. Le philosophe des *Chemins de la liberté* n'aimait-il pas à dire : « tout ce que je demande de l'avenir, quel qu'il soit, c'est qu'on me lise ». J'ai donc à nouveau ouvert *Questions de méthode* pour comprendre, aussi correctement que possible, la signification, la portée de la phrase citée.

2.2.1. Cet ouvrage est en fait une version largement remaniée (« pour l'adapter aux exigences des lecteurs français », dit l'auteur⁴⁸) d'une contribution rédigée pour une livraison qu'une revue polonaise consacrait à la culture française. On avait demandé à Jean-Paul Sartre de traiter de la « situation de l'existentialisme en 1957 ». Le philosophe y vit « un moyen d'exprimer dans un pays de culture marxiste les contradictions actuelles de la philosophie »⁴⁹. La version « francisée » fut publiée en deux articles dans la revue *Les Temps modernes* la même année, sous le titre « Existentialisme et marxisme », puis trois ans plus tard en ouvrage chez Gallimard sous le titre actuel.

L'histoire de cette publication est significative : elle renseigne sur la logique qui a présidé à la réflexion et à l'écriture. Le philosophe semble y dénoncer « une faille » qu'il a découverte « à l'intérieur du mouvement de pensée marxiste » : « en dépit de lui-même, le marxisme tend à éliminer le questionneur de son investigation »⁵⁰. Ce qui est en jeu ici, c'est la relation pratique entre l'action et la pensée, c'est l'action de la pensée (dialectique) et la pensée de l'action (praxis). On comprendra aisément l'importance de l'enjeu dans le cadre d'un projet de cons-

⁴⁴ Voyez, dans la troisième partie de cette contribution, la présentation des « garanties » auxquelles, selon Patrick VIVERET, doit souscrire toute évaluation, notamment, pour la question de l'auto-évaluation, la « garantie d'indépendance ».

⁴⁵ Voyez plus loin le § 3.1.

⁴⁶ Jean-Paul SARTRE, *Questions de méthode* [première publication en 1957, dans *Les Temps Modernes*, n°139 et 140], Paris, Gallimard, coll. Tel, [1960¹] 1986, p. 34 (note). Cité par Paul DEMUNTER, « Recherche participante ou recherche-action de type stratégique ? », dans *op. cit.* (p. 64) ; citation reprise dans *Les Cahiers d'Études du C.U.E.E.P.*, n°11 (p. 12), puis dans *Les Cahiers d'Études du C.U.E.E.P.*, n°15 (p. 11).

⁴⁷ Sur le paradoxe -ou ce qui peut sembler paradoxe- qui consiste à s'appuyer sur une théorie de la connaissance pour fonder une démarche qui s'affirme sans ambiguïté ne vouloir pas viser la connaissance, voyez plus loin, à la fin de la note 76.

⁴⁸ Jean-Paul SARTRE, *Critique de la raison dialectique*, tome 1 : *Théorie des ensembles pratiques*, précédé de *Questions de méthode*, Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque de philosophie, [1960¹] 1985, p. 14.

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ Jean-Paul SARTRE, *Questions de méthode* (en coll. Tel), p. 158.

titution de la recherche-action de type stratégique comme méthode de recherche appropriée à l'objet « éducation ».

2.2.2. Dans la note d'où provient le texte cité § 2.1., Sartre développe l'analyse du statut de l'existence dans le matérialisme et dans l'existentialisme⁵¹, précisant que

« le principe méthodologique qui fait commencer la certitude avec la réflexion ne contredit nullement le principe anthropologique qui définit la personne concrète par sa matérialité. La réflexion, pour nous, ne se réduit pas à la simple immanence du subjectivisme idéaliste : elle n'est un départ que si elle nous rejette aussitôt parmi les choses et les hommes, dans le monde. La seule théorie »...

L'objet de Sartre, dans *Questions de méthode*, est de montrer comment le marxisme peut et doit fonder ce qu'il appelle le « Savoir anthropologique » sur la dimension humaine en situation concrète, c'est-à-dire sur le projet existentiel, alors que, constate Sartre, le marxiste ne porte de savoir que sur l'homme aliéné, l'homme-chose, risquant ainsi de « dégénérer » en une « anthropologie inhumaine »⁵², voire en « rêve paranoïaque »⁵³. Pour l'auteur de *Questions de méthode*, la théorie de la connaissance est et « reste le point faible du marxisme »⁵⁴. Le penseur, le chercheur s'y fait « regard objectif », s'étant « dépouillé » de toute subjectivité, « il se promène dans un monde d'objets habité par des hommes-objets »⁵⁵. Ou alors, deuxième position marxiste (Lénine), la conscience (du penseur, du chercheur) « n'est que le reflet de l'être, dans le meilleur des cas un reflet approximativement exact »⁵⁶. Ce qui, poursuit Sartre, fait que « l'une et l'autre de ces conceptions reviennent à briser le rapport réel de l'homme avec l'Histoire puisque dans la première la connaissance est théorie pure, regard non situé, et puisque, dans la seconde, elle est simple passivité. Dans celle-ci, il n'y a plus d'expérimentation, il n'y a plus qu'un empirisme sceptique, l'homme s'évanouit [...]. Dans celle-là, l'expérimentateur est transcendant au système expérimental »⁵⁷. Ce sont deux conceptions de la connaissance prémarxistes, affirme Sartre : ici le « dogmatisme », là la « connaissance-doublet »⁵⁸.

Bref, on aura compris que la véritable portée de la phrase de Sartre - véritable portée que seule une remise en situation contextuelle permettait de saisir -, peut se formuler ainsi : **l'implication totale du chercheur**

⁵¹ Le premier affirme la primauté de l'existence sur la conscience, le second « fait de cette primauté l'objet d'une affirmation de principe » (*ibid.*, p. 34).

⁵² *Ibid.*, p. 161.

⁵³ *Ibid.*, p. 52.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 34.

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ *Ibid.*, Sartre citant un passage de *Matérialisme et Empirio-criticisme*.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 34-35.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 35.

Sartre avait déjà, dès 1946 (dans *Les Temps Modernes*), exploré cette « faille » à l'intérieur du marxisme, à l'occasion d'une vive polémique où il s'opposait catégoriquement au « néomarxisme stalinien » (Jean-Paul SARTRE, « Matérialisme et révolution », dans *Situations III*, Paris, Gallimard, 1949, 1976², repris dans *Situations philosophiques*, Paris, Gallimard, coll. Tel, 1990, p. 81-140). Du point de vue du développement de la pensée sartrienne, il y a en effet, dès après la guerre, une volonté de « réconcilier le marxisme et l'existentialisme ; rencontre durable et intense qui devait fournir à la fois la dimension de concrétude historique qui manquait tellement dans l'ontologie transcendantale de L'Être et le néant, aussi bien que la sensibilité aux conditions requises par l'autonomie humaine en l'absence du marxisme-léninisme entendu comme « diamat » [=matérialisme dialectique] » (Richard WOLIN, « Sartre, Heidegger et l'intelligibilité de l'Histoire », dans *Les Temps Modernes*, n°531-533, octobre-décembre 1990, p. 375). Pour ceux qui aiment les formules, je dirai qu'« humanisant » le marxisme, Sartre « matérialise » son humanisme. Sur la question de la relation entre marxisme et humanisme, voyez la contribution de Teodor Ilic OJZERMAN, « Le marxisme et la discussion sur l'humanisme », dans *Tendances principales de la recherche dans les sciences sociales et humaines*, Paris-La Haye-New York, Mouton-Unesco, 1978, tome2, p. 1497-1507.

Sur la gnoséologie marxiste, on pourra lire Alfred KOSING, *Probleme der marxistischen Erkenntnistheorie*, Berlin, 1959. Quoi qu'il en soit, la gnoséologie marxiste est loin d'être stabilisée. Voyez, à titre d'exemple, l'opposition de Georg Lukacs, dans les années cinquante, à la gnoséologie relativiste d'un Jdanov. Voyez aussi, plus récemment, la réaction de Maximilien Rubel à la parution de la première édition du *Dictionnaire critique du marxisme*, notamment au sujet de la « théorie du reflet » (M. RUBEL, « Gloses en marge d'un abécédaire apologetique du bolchévisme-léninisme », dans *Économies et sociétés*, tome XIX, n°7-8, juillet-août 1984, *Marx : au lendemain d'un centenaire, 1 : Critique de la politique et de l'économie politique*, p. 243-267 ; Georges LABICA et Gérard BENSUSSAN (éd.), *Dictionnaire critique du marxisme*, Paris, P.U.F., 1982, s.v. « reflet »).

ne produira de l'expérimentation et de la connaissance que si le regard et la démarche sont situés, si la posture de l'acteur-chercheur est explicitée dans toute son humaine et matérielle complexité.

2.3. prière de situer

De fait la question est d'importance et reconnue comme telle par les promoteurs de la recherche-action ; ainsi Jacques Hédoux, lorsqu'il présente un ensemble, hétérogène cependant, de rapports de recherches-actions⁵⁹ :

2.3.1. « *Situer les expériences rapportées vis-à-vis d'un modèle en cours d'élaboration fait question, écrit-il. L'estimation des distances au modèle est au service d'une clarification intellectuelle d'où l'on exclut tout jugement de valeur. Ce point [...] est aussi proposé aux lecteurs à qui l'on donne à voir ici, s'ils [i.e. les chercheurs-acteurs] sont engagés par ailleurs dans des dispositifs d'action-recherche, des points de repères pour situer, caractériser leurs démarches* »⁶⁰.

D'où la proposition de trois critères « provisoires » (formulés en « questions clés »), selon lesquels chaque recherche-action pourra se positionner⁶¹ :

1. « *Dans quelle division du travail, dans quels espaces de pouvoirs l'acteur-chercheur, individuel ou collectif, intervient-il ?* » (quatre cas de figures)⁶²
2. « *Sur quels objets l'acteur-chercheur, individuel ou collectif, intervient-il et quels sont, en conséquence, ses marges de manoeuvre et de responsabilité ?* » (trois cas de figures)⁶³
3. « *Comment s'articulent les dimensions actions et recherches ?* » (cinq cas de figures)⁶⁴

2.3.2. Par rapport à la théorie de la connaissance, le principal intérêt que je perçois dans cet effort de clarification proposé par Jacques Hédoux est de permettre une mesure aussi précise que possible de l'implication du chercheur dans l'action. Affirmer qu'elle est « totale » n'est en effet pas suffisant si l'on ne dit rien de sa qualité, de sa teneur stratégique. Affirmer qu'il y a « dialectisation » des rôles de chercheur et de praticien⁶⁵ est insuffisant si l'on ne dit rien de l'économie conflictuelle de l'interrelation des rôles, de la tension vive (vivante) qui, dans le même mouvement, les unit et les oppose. Laisser penser, enfin, qu'il y a confusion des rôles me semble confisquer toute possibilité de compréhension de l'implication.

'Implication' a deux sens⁶⁶. Dans le vocabulaire du droit, action d'impliquer dans une affaire criminelle (sens attesté dès le XVII^{ème} siècle). Dans le vocabulaire de la logique formelle, relation logique consistant en ce qu'une chose implique une autre (sens attesté dès le XVIII^{ème} siècle). C'est ce que prétend le *Petit Robert*. Et, quel que soit le registre où l'on se situe, 'implication' implique bel et bien distinction. *A contrario*, il est possible d'affirmer que la confusion empêche l'implication.

⁵⁹ Jacques HÉDOUX, « Recherches-actions. Différences et convergences », dans *Les Cahiers d'Études du C.U.E.E.P.*, n°9 (p. 5-12).

⁶⁰ *Ibid.*, p. 7. A noter que Jacques HÉDOUX semble se faire ici le porte-parole du groupe de chercheurs-acteurs rédacteurs de ce numéro des *Cahiers d'Études du C.U.E.E.P.* (cf. : « *Ce point, acquis à l'intérieur des membres du groupe de travail* »...).

⁶¹ Ce positionnement occupe les pages 8 à 12 de la contribution de Jacques HÉDOUX.

⁶² *Ibid.*, p. 7.

Sortant du fil de mon exposé, j'invite le lecteur de se reporter à cet endroit de la présentation de Jacques HÉDOUX, pour y corriger le texte (fautif dans le *Cahier d'Étude*) de l'alinéa qui suit immédiatement la question que je viens de citer. Il faut lire : « *Envisageons deux cas extrêmes : l'expert associé en amont (ex : demande d'évaluation) ou en aval (ex : demande d'enquête préalable pour une « analyse des besoins » ; le chercheur concepteur et responsable, après avoir obtenu des financements, de la conduite d'un dispositif d'action, d'une expérimentation* ».

⁶³ *Ibid.*, p. 7-8.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 8.

⁶⁵ Voyez note 67.

⁶⁶ Jacques ARDOINO consacre quatre pleines pages à la « Polysémie de l'implication », dans *Pour*, n°88, mars-avril 1983 (p. 19-22).

D'autre part, le mouvement dialectique entre deux pôles ne saurait être considéré comme un état d'identité (équivalence ou convertibilité) de ces pôles. Affirmer que « le chercheur est en même temps acteur »⁶⁷, ou que l'acteur est en même temps chercheur, c'est priver le mouvement dialectique de l'espace de son déploiement.

2.3.3. En fait, il semble que l'implication et la dialectisation en question renvoient à des expressions contemporaines de la praxis marxiste/postmarxiste⁶⁸. Il n'est pas question ici de développer les différentes conceptions de la praxis. La littérature européenne (de l'Atlantique à l'Oural) disponible sur ce sujet est abondante. Le lecteur s'y reportera. Pour l'heure, je lui propose la définition qu'en donne Jean-Paul Sartre⁶⁹ :

*« projet organisateur dépassant des conditions matérielles vers une fin et s'inscrivant par le travail dans la matière inorganique comme remaniement du champ pratique et réunification des moyens en vue d'atteindre la fin »*⁷⁰.

Cette heureuse mise au point de Jean-Paul Sartre, c'est-à-dire son incitation à restaurer « *le rapport réel de l'homme avec l'Histoire* »⁷¹, confère tout son relief au souhait de Jacques Hédoux : « *au travail méthodologique nécessaire pour conforter, développer notre modèle d'action-recherche, s'ajouterait [...] une réflexion politique et axiologique sur les finalités poursuivies* »⁷².

Vouloir situer la recherche-action de type stratégique dans le champ de la théorie de la connaissance sartrienne implique donc la nécessité de la situer dans le champ commun de la théorie de l'action publique et de la théorie des valeurs⁷³. Et, reprenant notre formulation de la fin du § 2.2. ci-dessus, nous pouvons maintenant dire que **l'implication totale du chercheur ne produira de l'expérimentation et de la connaissance que si le regard et la démarche sont situés, si la posture de l'acteur-chercheur est explicitée dans toute son humaine**

⁶⁷ Cf. plus haut, note 42.

⁶⁸ Voyez Marie-Renée VERSPIEREN, *op. cit.*, p. 321 ; mais aussi, par exemple, *Les Cahiers du C.U.E.E.P.*, n°3, juin 1985, *La « qualification sociale » : un nouveau besoin de formation ?*, M-C. VERNIERS (105 p.). Les pages 33 à 45 de ce mémoire décrivent quelques éléments de cette *praxis*, dans l'ordre historique de leur expression dans la recherche-action de type stratégique de la FUNOC, sans pour autant utiliser le terme (cf. aussi p. 75-78). Ailleurs, dans une étude rédigée en collaboration avec Paul Demunter, l'auteur écrit : « *dès le départ, cette recherche-action s'est donné pour objectif de contribuer dans la mesure du possible à la transformation des rapports sociaux...* » (*Le district socio-éducatif et culturel*, n°4, Contradictions, 1982, *La FUNOC : une pratique éducative en milieu ouvrier*, Paul DEMUNTER, Christiane VERNIERS, p. 11-12). Par ailleurs, le compte-rendu de l'évaluation du dispositif grec d'éducation populaire laisse transparaître l'inscription d'emblée de l'action dans la *praxis*, entendue comme pratique révolutionnaire renouvelant le monde et transformant les rapports sociaux. En effet, la nouvelle politique grecque de l'éducation populaire s'inscrit « *dans une réorientation de la politique éducative globale et au delà dans une perspective de transformation des rapports sociaux. [Elle] impulse une orientation politique et idéologique qui rompt avec la philosophie ancienne faite d'idéalisme et qui se concrétisait par une soumission aux lois du marché et par un respect fétichiste de la demande spontanée et individuelle* » (*Les Cahiers d'Études du C.U.E.E.P.*, n°1, p. 56).

Sur la théorie de la révolution et les courants postmarxistes du matérialisme historique, voyez, par exemple, André TOSEL, « Le développement du marxisme en Europe occidentale depuis 1917 », dans *Histoire de la philosophie*, Paris, Gallimard (Encyclopédie de la Pléiade), 1974, tome 3, p. 902-1043 ; ou encore l'essai de Perry ANDERSON, *Considerations on Western Marxism*, Londres, New Left Book, 1976, traduit par Dominique Letellier et Serge Niémetz sous le titre *Sur le marxisme occidental*, Paris, Maspéro, 1977, 168 p.

⁶⁹ Dans le texte où il dit avoir « *voulu montrer [...] qu'il ne faut plus ruser avec ces mots précis et vrais de praxis et de lutte [des classes].*

Ou bien l'on équivoque à perte de vue, alors praxis signifie tout juste « processus » et lutte « double aliénation contraire de deux sérialités dans le pratico-inerte » ; en ce cas tout est définitivement obscurci : ni l'action ni l'Histoire n'ont de sens et les mots ne veulent plus rien dire.

Ou bien l'on rend au discours ses significations et l'on définit la praxis comme »...

⁷⁰ Jean-Paul SARTRE, *Critique de la raison dialectique...*, p. 813. Pour que la citation soit complète, je vous donne la phrase suivante, qui concerne bien sûr la lutte : « *Alors il faut que le mot lutte des classes prenne son sens le plus plein ; autrement dit, même lorsqu'il s'agit d'un développement économique à l'intérieur d'un même pays, même lorsque la constitution progressive du prolétariat se fait à partir des couches les plus misérables de la classe paysanne, même lorsque l'ouvrier vend « librement » sa force de travail, il faut que l'exploitation soit inséparable de l'oppression comme la sérialité de la classe bourgeoise est inséparable des appareils pratiques qu'elle s'est données* » (p. 813-814).

⁷¹ Jean-Paul SARTRE, *Questions de méthode*, p. 34 (cf. plus haut § 2.2.2., note 57).

⁷² Jacques HÉDOUX, *art. cit.*, p. 12.

⁷³ Je ne prends pas le terme « axiologie » au sens de l'école philosophique fondée par Wilhelm WINDELBAND (1848-1915), mais dans son acception courante de réflexion sur les valeurs.

et matérielle complexité, c'est-à-dire par le dévoilement du projet politique et idéologique de l'acteur-chercheur en tant qu'acteur politique (aspects historiques, stratégiques, etc.).

Autant dire que, pour l'heure, le dilemme du savant et du politique de Max Weber⁷⁴, en tant que dilemme, ne concerne pas directement la recherche-action de type stratégique⁷⁵. L'acteur-chercheur se place d'abord sur le registre du politique, l'appareillage scientifique étant l'un des moyens mobilisés « *en vue d'atteindre la fin* » que s'assigne la praxis. Ceci ne signifie en aucune façon que la recherche-action de type stratégique ne doive pas être épistémologiquement fondée, loin de là. Seulement, à lui seul, ce fondement n'octroie pas de signification à la recherche-action de type stratégique en tant qu'action. Celle-ci ne reçoit son sens qu'en tant que modalité possible de la praxis⁷⁶. Autrement dit, il est inexact de penser, avec Julien Freund⁷⁷, que « *l'épistémologie a étouffé la praxéologie* » dans les philosophies européennes. Prétendre ceci, c'est oublier, dénaturer et/ou censurer la pensée marxiste qui, bien au contraire, a institué la praxéologie comme première par rapport à l'épistémologie.

2.4. faisons un détour par l'histoire⁷⁸

Ainsi, apparaît clairement la nécessité qui fonde, qui donne sens à la recherche-action de type stratégique : le chercheur-acteur est historiquement situé. Cette nécessité est d'autant plus forte que le chercheur est impliqué dans l'action. Ou plutôt, la complexité de la situation du chercheur est proportionnelle à son degré d'implication dans l'action.

Ceci dit, plusieurs questions se posent. Je centrerai la réflexion sur celle de la méthode historique elle-même, abordant à peine l'extension pratique de l'entité « chercheur-acteur » (acteur individuel, acteur collectif, ...) ⁷⁹. Après quoi, j'ésquisserai une typologie des situations.

⁷⁴ Il s'agit de deux conférences prononcées en 1919 par Max WEBER, *Wissenschaft als Beruf* (la science comme métier et vocation) et *Politik als Beruf* (la politique comme métier et vocation). Ces deux conférences ont été éditées ensemble en France sous le titre *Le savant et le politique*, (Paris, Plon, 1959 ; repris plus tard par l'U.G.E., en collection 10/18), avec une introduction de Raymond Aron.

⁷⁵ Marie-Renée VERSPIEREN (*op. cit.*, p. 305-309) préfère, quant à elle, tenter l'inscription des termes du dilemme dans un mouvement dialectique : ainsi, écrit-elle, « *on n'est pas obligé de choisir* » (*ibid.*, p. 308).

⁷⁶ Cette dernière ne s'institue-t-elle pas en critère de validité de la théorie ? C'est du moins ce que pense Karl Marx : « *In der Praxis muss der Mensch die Wahrheit, i.e. Wirklichkeit und Macht, Diessseitigkeit seines Denkens beweisen* » (phrase centrale de la deuxième des *Thèses sur Feuerbach*). Pour commentaire (« autorisé »), voyez Georges LABICA, *Karl Marx. Les Thèses sur Feuerbach*, Paris, P.U.F., 1987 (p. 48-54).

Voyez aussi le développement maoïste de cette idée, dans cette conférence que Mao Tsétoung tint dans l'« école militaire et politique » de Yen-an et qui fut publiée, en 1937 (*De la pratique*, repris dans MAO TSÉTOUNG, *Cinq essais philosophiques*, Pékin, Éditions du peuple [langues étrangères], 1971, p. 1-43). Mao Tsétoung y fait la leçon à ceux des « camarades » qui n'ont pas compris que « *le marxisme n'est pas un dogme, mais un guide pour l'action* ». Avant lui, Lénine et Gramsci s'étaient, eux aussi, battus contre les interprétations mécanistes du marxisme, rejetant la « *pedanteria delle interpretazioni materialistiche, economicistiche, positivistiche delle dottrina di Carlo Marx* » pour faire du marxisme « *la guida di un'azione rivoluzionaria* » (Palmiro TOGLIATTI, dans *Studi gramsciani*, Rome, Riuniti, 1958, p. 423). Karl Korsch radicalisera le propos, soulignant que le savoir marxiste est « *une science qui se nie comme science séparée pour se réaliser dans la révolution de la pratique* » (André TOSEL, *op. cit.*, p. 979).

On retrouve cette vision de la pensée, de la connaissance comme finalisées dans l'action dans la caractérisation « dynamique » de l'évaluation (cf. plus haut, § 1.2.) et dans le commentaire de la citation de Jean-Paul Sartre par les promoteurs de la recherche-action de type stratégique (cf. plus haut, § 2.1. et note 47).

⁷⁷ Julien FREUND, *Qu'est-ce que la politique ?*, Paris, (Sirey, 1965¹, repris au) Seuil, coll. Politique, 1967 (p. 22).

⁷⁸ Cf. Marie-Renée VERSPIEREN, *op. cit.*, p. 312.

⁷⁹ Ce qui pourtant mériterait un débat scientifique fourni ! Voyez, par exemple, le développement de Jean-Paul SARTRE montrant l'« homogénéité de la praxis individuelle et de la praxis commune », *op. cit.*, p. 599 et suivantes. Puis nous pourrions ensuite méditer sur cette pensée que le philosophe exprima vingt ans après : « *Très souvent, dans l'Histoire, nous rencontrons des individus ou des groupes sociaux qui paraissent poursuivre la même fin, qui disent les mêmes choses, et, petit à petit, on s'aperçoit qu'ils poursuivent des fins très différentes. C'est que les intentions étaient différentes. Elles sont différentes parce que, derrière ce qu'elles paraissent avoir de commun pour les différents groupes, il y a leurs vérités, et on s'aperçoit que c'est une formulation plus ou moins incertaine, qui est commune à tous les groupes, mais non pas la fin elle-même* » (Jean-Paul SARTRE, « L'espoir maintenant », entretien avec Benny Lévy, *Le Nouvel Observateur* du 10 mars 1980).

2.4.1. Pourquoi un questionnement sur la méthode historique dans une réflexion sur la recherche-action de type stratégique ?

Premièrement, parce que, ayant observé la pratique historique dans la relation d'une recherche-action de type stratégique, j'ai constaté quelques manquements aux règles classiques de la méthode historique⁸⁰. Je ne reviendrai pas sur ces manquements, sauf pour dire qu'ils semblent ne pas constituer une erreur de méthode, dans la mesure où aucune correction n'y a été apportée après qu'ils ont été mis en évidence⁸¹.

Deuxièmement, parce que ce « détour par l'histoire » est déjà inscrit dans le cadre d'une tentative de constitution de la recherche-action de type stratégique comme « modèle cohérent » et comme « méthode adéquate à la science de l'éducation » ; précisément, à l'endroit de la question de l'objectivité⁸². En effet, après avoir constaté que l'objectivité absolue relève de l'utopie, l'auteur de la dite tentative conclut qu'« *il paraît préférable, au regard de la recherche de l'objectivité, de poser pour principe que l'objectivité parfaite n'existe pas et de prendre ses précautions pour tendre vers un maximum d'objectivité* ». Et c'est la « *confrontation des intersubjectivités* »⁸³, qui permet l'émergence d'un « *certain degré d'objectivité* »⁸⁴, comme si aucune démarche historique individuelle ne pouvait prétendre à un « *certain degré d'objectivité* ».

Une telle condamnation me paraît pour le moins excessive. Jean-Paul Sartre est plus nuancé, quand il écrit que « *l'historien peut, comme travailleur solitaire, saisir le but précis d'une action politique, c'est-à-dire la fin poursuivie par un certain groupe organisé* »⁸⁵. Non seulement une démarche historique individuelle peut produire un « *certain degré d'objectivité* », mais elle le peut y compris lorsque l'individu historien n'est pas partie prenante de l'action politique en question, et y compris après coup, à condition qu'il « *dispose de renseignements suffisants* »⁸⁶ -et que, bien sûr, comme tout chercheur, il se situe en tant qu'acteur politique... Car il en va de l'histoire comme des autres sciences (humaines) ...

A ce niveau de la réflexion, la question n'est pas tant de l'ordre de la méthode historique que de celui de la compréhension de la situation de l'homme dans le monde, ou, comme disait Martin Heidegger, de l'analyse de l'« être-au-monde », de « l'analytique existentielle de l'être-là »⁸⁷. « *L'être-là [...] est toujours-déjà engagé dans*

⁸⁰ Bruno RICHARDOT, Note de lecture critique (5 p., février 1990) de : *L'Action collective de formation de Sallaumines, Noyelles, Méricourt, Loison - 1989*, Trigone, Lille (124 p.).

Cette note a fait l'objet d'une présentation dans *1971/1991, Vingt ans d'Action collective de formation à Sallaumines, Noyelles-sous-Lens, Méricourt et Loison-sous-Lens. Repères bibliographiques*, C.U.E.E.P., Lille, avril 1991 (16+5 p.). Voyez *Actualité de la formation permanente*, n°112, mai-juin 1991, p. 18-19. La référence de cette note n'a pas été reprise (?) dans les « éléments bibliographiques » des *Cahiers d'Études du C.U.E.E.P.*, n°19, novembre 1991, *20 ans de formation d'adultes. L'Action collective de formation de Sallaumines Noyelles-sous-Lens* (102 p., les éléments bibliographiques, par ailleurs non signés, étant aux pages 93 à 99). Cette non-reprise apparaît comme une restriction de ce que nous appellerons, plus loin (§ 3), l'espace critique nécessaire à la recherche-action de type stratégique, au moins en tant que méthode d'évaluation.

⁸¹ Dans la *note critique* citée note précédente. La correction, si elle avait dû être portée, avait loisir de l'être à l'occasion de la publication du rapport de recherche-action incriminé dans *Les Cahiers d'Études du C.U.E.E.P.*, n°15 (publication postérieure à février 1990, malgré la date inscrite en page-titre).

⁸² Marie-Renée VERSPIEREN, *op. cit.*, p. 312-315.

⁸³ Au sein du groupe qui constitue ce que Marie-Renée VERSPIEREN dénomme « *acteur collectif* » (*ibid.*, p. 309 et suivantes). Cf. plus haut, note 79.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 313. Concernant la distinction entre la « *confrontation des intersubjectivités* » (dans l'« *acteur collectif* »), comme modalité de recherche d'un « *maximum d'objectivité* », et le pluralisme, comme garantie de fonctionnement démocratique de l'évaluation, voyez plus loin, § 3.4.1.

⁸⁵ Jean-Paul SARTRE, *Critique de la raison dialectique...*, p. 601.

⁸⁶ *Ibid.*

⁸⁷ Martin HEIDEGGER, *Sein und Zeit*, Tübingen, Max Niemeyer, 1927¹, 1960⁹ (230 p.) ; j'utilise la traduction française (par Rudolf Boehm et Alphonse de Waelhens) : *L'être et le temps*, Paris, Gallimard, 1964 (324 p.), p. 164. Cf. Franco VOLPI, « L'existenza come « praxis » », dans *Philosofia '91* (Gianni Vattimo, éd.), Rome, Biblioteca di Cultura Moderna Talterza, 1991 (p. 215-252).

La mobilisation de la pensée heideggérienne n'est pas ici fortuite. Tout ce chapitre 2 veut approfondir la référence que les promoteurs de la recherche-action de type stratégique font à Sartre pour légitimer l'implication totale du chercheur. Or, s'agissant du Sartre qui tente une réconciliation entre le marxisme et l'existentialisme (cf. plus haut, la première partie de la note 58), il est clair que le recours à Heidegger était, de toute façon, obligé. Voyez, dans *Les Temps Modernes*, n°531-533, octobre-décembre 1990, les contributions de Michel KAIL (« La critique sartrienne du matérialisme », p. 309-349), Richard WOLIN (*art. cit.*, p. 365-397), Nicolas TERTULIAN (« Entre Heidegger et Marx », p. 398-412) et Jean LAUNAY (« Sartre lecteur de Heidegger ou l'être et le non », p. 413-435).

certaines possibilités déterminées »⁸⁸, et c'est par la « compréhension » (Verständnis) que l'être-là est ces/ses possibilités⁸⁹. Autrement dit, et pour sortir autant qu'on le peut de l'aridité du verbe heideggérien, comprendre, c'est donner sa position existentielle dans le monde plus qu'explicitement ce monde en lui-même. Selon le philosophe allemand, il s'agit de prendre en compte le « cercle herméneutique » : « toute explicitation qui contribuera à une nouvelle compréhension doit avoir déjà⁹⁰ compris ce qui est à expliciter », or « une preuve scientifique ne peut pas présupposer ce qu'elle s'attache à prouver ». Ainsi, par exemple, en histoire : prise dans le cercle herméneutique, l'explicitation historique ne peut a priori prétendre au statut de « connaissance rigoureuse »⁹¹. Et les historiens rêvent d'éviter le cercle, caressant l'espoir d'écrire un jour une histoire « indépendante du point de vue de l'historien ». « Mais que l'on tienne ce cercle pour vicieux, que l'on cherche les moyens de l'éviter, ou même qu'on l'éprouve » comme une imperfection inévitable, équivaut à une incompréhension fondamentale de la compréhension »⁹².

Ce cercle, loin d'être vicieux, participe de la structure du sens. Vouloir en sortir ou n'y pas entrer, c'est s'interdire le dévoilement du sens.

Ici, peut enfin intervenir la question de la méthode historique : le travail de l'historien consiste, dit Jean-Paul Sartre, en un « déchiffrement synthétique et singulier du champ pratique, [celui-ci étant] constitué [...] par des documents⁹³ et des monuments »⁹⁴. Je n'insisterais pas sur le sujet, renvoyant le lecteur curieux aux explications et indications de François Châtelet⁹⁵, par exemple. Reste, malgré tout, la question de la vérité en histoire, et dans les sciences humaines en général. En fait, nous l'avons vu, il convient d'éviter de parler de vérité, voire même de vérification.

Nous plaçant maintenant sur le terrain de l'épistémologie, nous pouvons dire qu'il n'y a pas de théories ou thèses vraies, voire même seulement vérifiables. Il n'y a que des théories (ou des thèses) falsifiables, pour reprendre l'expression de Karl Popper⁹⁶, avec Raymond Boudon⁹⁷. La « falsifiabilité » est critère de scientificité : aucune théorie n'étant réellement vérifiable, on ne peut décider si elle est authentiquement scientifique ou non ; par contre, il est possible de « décider sans ambiguïté qu'une théorie est fautive : il suffit pour cela de montrer

⁸⁸ Martin HEIDEGGER, *op. cit.*, p. 179.

⁸⁹ *Ibid.*, p. 180 et suivantes.

⁹⁰ Grâce à l'anticipation du « pro-jet » (*Entwurf*) : cf. *ibid.*, p. 182-184.

⁹¹ *Ibid.*, p. 189. Voyez, par ailleurs, l'usage que Jürgen Habermas fera, plus tard, du cercle herméneutique (par exemple dans *Erkenntnis und Interesse*, Frankfurt am Main, Suhrkamp Verlag, 1968 ; traduit en français par Gérard Cléménçon, sous le titre *Connaissance et Intérêt*, Paris, Gallimard, Bibliothèque de Philosophie, 1976 ; traduction reprise en collection Tell en 1986 - lire notamment le chapitre VIII : « L'autoréflexion des sciences morales : la critique historique du sens », p. 196-219).

⁹² Martin HEIDEGGER, *op. cit.*, p. 190. Souligné par l'auteur.

Pour une présentation très lisible mais très rapide du « cercle herméneutique », voyez le chapitre I/IV de Gianni VATTIMO, *Introduction à Heidegger*, Bari-Rome, Gius. Laterza & Figli, 1971, 1982³ (trad. franç. par Jacques Rolland, sous le titre *Introduction à Heidegger*, Paris, Cerf, 1985, p. 37-40). Pour aller plus loin, on peut lire Robert COUSINEAU, *De l'historicité à l'action. L'herméneutique du comportement*, Louvain-Paris, Nauwelaerts, 1972 (488p.) ; et Rüdiger BUBNER et alii (éd.), *Hermeneutik und Dialektik. Hans-Georg Gadamer zum 70. Geburtstag*, Tübingen, J.C.B. Mohr, 1970 (2 volumes).

⁹³ Sur l'importance des documents et leur utilisation dans le cadre de la recherche-action de type stratégique, cf. l'idée d'« archivation » systématique à la FUNOC, développée par Paul DEMUNTER, « Une recherche-action de type « stratégique » - la FUNOC », dans *Les Cahiers d'Études du C.U.E.E.P.*, n°9, p.104-105.

⁹⁴ Jean-Paul SARTRE, *op. cit.*, p. 602.

⁹⁵ François CHATELET, « L'histoire », dans *Histoire de la philosophie. Idées, doctrines*, Paris, Hachette, 1973 (tome 7, p. 210-241). Voyez aussi, par exemple, l'analyse du concept d'histoire dans Hannah ARENDT, *La crise de la culture*, Paris, Gallimard, coll. Folio, 1989, p. 58-120.

⁹⁶ Karl POPPER, *La logique de la découverte scientifique* (trad. franç. : Nicole Thyssen-Rutten et Philippe Devaux), Paris, Payot, 1973. Première version, en allemand : *Logik der Forschung*, Vienne, Julius Springer, 1934 ; seconde version, en anglais (trad. revue et annotée par l'auteur) : *The Logic of Scientific Discovery*, Londres, Hutchinson, 1959. Voyez Mahfoud GALLOUL, « K.R. Popper : la science comme critique de l'historicisme », dans *Procès. Cahiers d'analyse politique et juridique*, 1986, p. 101-120.

⁹⁷ Raymond BOUDON, *A quoi sert la notion de « structure » ? Essai sur la signification de la notion de structure dans les sciences humaines*, Paris, Gallimard, 1968 (voir p. 190-191, notamment).

que certaines des conséquences de la théorie sont en désaccord avec l'observation »⁹⁸... Certes, nous sommes là dans le champ de la logique scientifique. Mais même au nom de la praxis entendue comme « projet » octroyeur de sens, même au niveau de la praxéologie comme ordre premier de réalité, la thèse fautive reste fautive, tant qu'elle est formellement (complètement ou partiellement) contredite par le fait établi. Un document établissant un fait suffit à falsifier une thèse⁹⁹. Il faudra donc que le travail d'octroi de sens intègre cette falsification, l'interprète dans le sens du projet, lui donne sens, pour maintenir la validité de la thèse. La praxis a beau orienter le réel, la pensée n'en abandonne pas pour autant son travail logique¹⁰⁰. Un tel abandon interdirait que la praxis signifie quoi que ce soit, et soit seulement décrite. Bref, la praxéologie ne saurait, sans se faire violence à elle-même, étouffer l'épistémologie. Je dis « sans violence » - ce qui signifie que je me place hors de l'objet de la praxéologie, voire hors du domaine de la politique¹⁰¹, préférant demeurer au pays de la philosophie où la praxéologie se pense et, se pensant, se construit.

2.4.2. Mais, laissons-là (provisoirement¹⁰²) la question de la méthode historique. Si nous récapitulons les éléments dont nous disposons maintenant, nous devrions pouvoir ébaucher une typologie des situations du chercheur-acteur en tant qu'acteur politique. Auparavant, je dois prévenir le lecteur du handicap de départ de cette tentative. En effet, s'il est bien vrai que la recherche-action de type stratégique est avant tout praxis, s'il est donc correct de penser que le chercheur-acteur est d'abord acteur politique, alors il en va de la pensée de la recherche-action de type stratégique comme de la pensée gramscienne : elle ne peut être reconstituée uniquement à partir des écrits-témoins¹⁰³. L'analyse de l'action militante est ici requise. Cependant, je n'étayerai ma réflexion que sur le corpus de la recherche-action de type stratégique¹⁰⁴, et n'évoquerai pas l'action militante des chercheurs-acteurs, afin de ne pas transgresser le tabou universitaire de la personnalisation du débat scientifique. La typologie des situations du chercheur-acteur qui va suivre n'est donc qu'esquisse rapide et provisoire, et de toute façon incomplète, appelée à être reprise et enrichie dans la réflexion commune sur cette praxis qu'est la recherche-action de type stratégique. C'est du moins ce que je souhaite.

Pour l'heure, je propose quatre critères : l'espace idéologique, l'espace de pouvoir, l'espace d'action et le temps de l'action.

1) L'espace idéologique

Par « espace idéologique », j'entends l'espace où les différents acteurs, quel que soit leur degré d'implication (mais en fonction de lui), se positionnent par rapport à la finalité de l'action¹⁰⁵. S'agissant, par exemple,

⁹⁸ *Ibid.*

⁹⁹ Cf. Bruno RICHARDOT, *op. cit.*, où une telle falsification avait été opérée, « prouvant » ainsi qu'une thèse était « fautive », « sans ambiguïté » : un document, un seul, avait suffi à montrer que la thèse était en porte-à-faux par rapport à la réalité historique qu'elle était sensée décrire...

¹⁰⁰ Voyez Antonio GRAMSCI, *Note sul Machiavelli, sulla politica e sullo stato moderno*, Turin, Einaudi, 1949 (p. 10) ; ainsi que Jean-Paul SARTRE, « Matérialisme et révolution » (cité plus haut, note 58). Dans la recherche-action de type stratégique, il y a une « critique de la raison », entendez une critique de la démarche, critique exercée par « la raison et [...] la raison d'une équipe de chercheurs » (Paul DEMUNTER, *art. cit.*, p. 105).

¹⁰¹ Selon l'expression d'Hannah ARENDT, dans « Vérité et politique » (*op. cit.*, p. 330), où l'on peut lire : « considérer la politique dans la perspective de la vérité, comme je l'ai fait ici, veut dire prendre pied hors du domaine politique ». Dès les années quarante, Maurice Merleau-Ponty avait, lui aussi, tenté l'élaboration d'une critique de la théorie des idéologies, situant le « vrai drame marxiste » dans le choix nécessaire « entre la révolution comme action et la révolution comme vérité » (J.-P. SIMÉON, « Vérité et idéologie », dans *L'Arc*, n°46, 1971, p. 48-55). A ne pas confondre avec le drame dont parle Guillaume Guindeguy, et qui consiste tout simplement dans l'idée (fort simpliste) que la pensée dialectique est une erreur. Il faut dire que cet auteur fut élève d'Alain et s'en reconnaît volontiers le disciple (Guillaume GUINDEY, *Le drame de la pensée dialectique. Hegel, Marx, Sartre*, Paris, Vrin, 1974, 1976², 160 p.).

¹⁰² Voyez dans ce § 2.4.2., le quatrième point (le temps de l'action).

¹⁰³ Cf. la préface de Mario SPINELLA, à Antonio GRAMSCI, *Elementi di politica*, Rome, Riuniti, coll. *Le idee* n°22, 1978³ (p. 7). *A contrario*, sur le parti-pris et les raisons de limiter Gramsci à son texte, voyez Annick JAULIN, *La peau du marxisme (Gramsci : les idéologies)*, Éditions Trans-Europ-Repress, 1980, p. 5-6.

¹⁰⁴ Cf. plus haut, note 8.

¹⁰⁵ L'idéologie est un système d'idées orientées vers l'action, disait S. Catta, pour la distinguer de la foi, cette dernière n'ayant pas d'« efficace propre » (S. CATTÀ, « Sur la différence structurelle entre foi et idéologie », dans *Démythisation et idéologie*, collectif, Paris, Aubier, 1973, 526 p.). Et voyez plus haut (§ 2.3.3. et note 70) la définition sartrienne de la praxis : ...« en vue d'atteindre la fin ».

d'un dispositif de formation à base territoriale, c'est-à-dire impliquant les forces sociales d'une zone délimitée¹⁰⁶, la description de cet espace est loin d'être aisée. Elle est cependant nécessaire, et mérite d'être tentée, que le « point de fuite » de cet espace soit la finalité globale de l'action¹⁰⁷ ou un objectif précis participant de cette finalité¹⁰⁸.

Les acteurs occupent des positions différentes par rapport à l'action en général : outre celle du chercheur-acteur qu'il s'agit de situer, on peut s'intéresser de près :

- à celle du prescripteur (lieu de décision politique et de financement de l'action),
- à celle du responsable de l'action (lieu de gestion du financement, c'est-à-dire lieu de décision pratique),
- à celle des acteurs proprement dits, des « praticiens » (lieu d'inscription concrète de la décision pratique).

L'espace idéologique se présente alors comme stratifié en couches de représentations de valeurs, chaque couche se caractérisant par sa distance à chaque finalité possible de l'action. Étant donné que chaque pôle d'acteurs peut être défini par la finalité qu'il attribue à l'action, son discours s'énonce différenciellement eu égard aux finalités attribuées à la même action par les autres pôles d'acteurs.

S'agissant de la recherche-action de type stratégique telle que nous l'avons comprise, c'est-à-dire comme praxis¹⁰⁹, la visualisation de l'espace idéologique peut (méthode de travail, réductrice par définition) s'organiser sur un axe, au long duquel s'échelonnent les différents degrés d'énonciation explicite de la finalité réelle, c'est-à-dire au sens du chercheur-acteur totalement impliqué. L'objectif de transformation que s'assigne habituellement¹¹⁰ la recherche-action doit être énoncé dans sa complétude et clairement lorsque cette dernière est de type stratégique : il s'agit de la « *transformation des rapports sociaux* »¹¹¹. Précisément, la recherche-action est de type stratégique parce qu'elle est une méthode privilégiée pour atteindre l'objectif « révolutionnaire »¹¹². Mais qui

On pourra certes contester l'opportunité de l'emploi que je fais du qualificatif 'idéologique'. Le concept d'idéologie a fait, notamment dans les traditions marxiste et postmarxistes, l'objet d'un travail définitionnel multiple et contradictoire. Ainsi, par exemple, en 1965, *La Nouvelle Critique* (n°164 à 166, 168 et 170) se fit l'écho de la polémique autour des thèses d'Althusser, dont l'opposition entre une idéologie et une science au sein du marxisme. Mais je laisse au puriste le soin d'entreprendre la critique de ce concept et de son usage ici.

Pour l'heure, je prends 'idéologie' au sens de système de représentations (souvent latentes) d'ordre axiologique, au sens de système de valeurs ne faisant pas systématiquement (euphémisme) l'objet d'une énonciation explicite, non sans noter ce qu'on appelle quelques fois le sens péjoratif d'« instrument au service de l'ordre établi ». Ainsi la formation continue a une fonction idéologique : « *amener les formés à intégrer et à intérioriser une série de contraintes ou de valeurs véhiculées par le système dominant* » (Paul DEMUNTER, *La contribution de la formation continue au développement local*, communication faite à Athènes le 13 décembre 1988, Trigone, p. 4 ; pour la formation initiale, voyez le livre de Bernard CHARLOT, *La mystification pédagogique. Réalités sociales et processus idéologiques dans la théorie de l'éducation*, Paris, Payot, 1976, 225 p., repris dans la « Petite Bibliothèque Payot », en 1980, 285 p.). Comme disait Raymond RUYER (*Les nuisances idéologiques*, Paris, Calmann-Lévy, 1972, p. 298), « *l'idéologie est une arme qui se donne comme une théorie* ». D'où son rôle dans l'ordre de la praxis. Ainsi, en Corée du Nord, Kim Il Sung, le « grand leader », assignait-il, en 1948, des objectifs au « travail d'éducation idéologique de la jeunesse », l'idéologie étant d'abord celle de l'impérialisme d'« avant » - idéologie dont il faut « débarrasser les jeunes des survivances »-, puis celle dont il faut « armer » les mêmes jeunes pour qu'ils poursuivent la lutte, etc. (KIM IL SUNG, *Les jeunes doivent continuer notre oeuvre révolutionnaire*, Lausanne, A. Eibel, 1977, p. 30-35).

¹⁰⁶ Prenons l'exemple de l'Action collective de formation de Sallaumines-Noyelles, qui fut l'objet d'une évaluation/recherche-action de type stratégique (cf. *Les Cahiers d'Études du C.U.E.E.P.* n°15).

¹⁰⁷ Voyez Michel FEUTRIE, *La demande de formation en milieu ouvrier. L'action de formation collective de Sallaumines-Noyelles*, Thèse de doctorat de troisième cycle sous la direction de Joffre Dumazedier, Université René Descartes (Paris5), 1977, p. 127-156. Voyez aussi Claude DUBAR, Michel FEUTRIE, Gérard MLÉKUZ, *La volonté de former*, A.D.A.C.F.O. et Université de Lille1, Lille, 1978 (100 p.).

¹⁰⁸ Voyez Bruno RICHARDOT, *L'incitation en Action Collective de Formation. Enjeux, stratégies et attitudes. L'exemple de la coupe-couture à Sallaumines-Noyelles*, mémoire en Sciences de l'éducation, sous la direction de Paul Demunter, Lille1, 1985, p. 17-26. Voyez aussi Josette BRETON, Michel FEUTRIE, Jacques HÉDOUX, Gérard MLÉKUZ, Bruno RICHARDOT, *Des femmes en formation. Stagiaires et formatrices de coupe-couture dans les Actions Collectives de Formation*, A.D.A.C.F.O. et L.A.S.T.R.E.E., Lille, 1984 (389 p.).

¹⁰⁹ Voyez plus haut, note 68.

¹¹⁰ Voyez dans le commentaire de la citation de Sartre (cf. plus haut, note 46), mais aussi, par exemple, Bernard JOLY, « Quelques remarques épistémologiques à propos de la recherche-action », dans *Les Cahiers d'Études du C.U.E.E.P.* n°9 (p. 16-18).

¹¹¹ Déjà cité note 68.

¹¹² Il est intéressant de constater que le qualificatif « stratégique » semble toujours dénoter la « révolutionnarité », ou, au moins, la velléité de transformation des structures. Ainsi de l'observation, qui, dite « stratégique », « *peut et doit mener celui qui cherche à comprendre non*

dit stratégie¹¹³, dit diplomatie¹¹⁴, c'est-à-dire « façon de dire ». Pour atteindre sûrement un objectif, il faut savoir dire et ne pas dire. Nous ne sommes pas ici dans le domaine de la vérité, mais dans celui de l'efficacité politique¹¹⁵, voire rhétorique.

Bref, dans la relation des recherches-actions de type stratégique, la finalité réelle de l'action est plus ou moins recouverte, maquillée, en fonction de l'économie de l'espace idéologique. Lorsque cette économie fonctionne de façon homogène, c'est-à-dire lorsque les différents pôles d'acteurs attribuent la même finalité à l'action, la finalité réelle de celle-ci peut s'annoncer explicitement¹¹⁶. Mais lorsque elle fonctionne de façon hétérogène, voire contradictoire, c'est-à-dire lorsque les différents pôles d'acteurs attribuent des finalités différentes, voire contraires, à l'action, la finalité réelle de celle-ci ne saurait s'annoncer explicitement. Il faut au contraire qu'elle se travestisse sous une apparence compatible avec la stratégie engagée, quitte à ce que cette apparence se modifie sous la pression de l'affrontement des forces politiques en présence. Cette modification va parfois jusqu'à l'explicitation¹¹⁷. Par contre, en l'absence d'affrontement idéologique entre les différents pôles d'acteurs¹¹⁸, l'hétérogénéité de l'espace idéologique s'accommode très bien du non-dit ou du travesti.

A rebours, on peut considérer le degré d'explicitation de la finalité réelle de l'action et les conditions de son énonciation comme des indices de l'économie de l'espace idéologique.

2) L'espace de pouvoir

Par « espace de pouvoir », j'entends l'espace où les différents acteurs, quel que soit leur degré d'implication (mais en fonction de lui), se positionnent par rapport à la responsabilité de l'action¹¹⁹.

Pour situer la recherche-action de type stratégique, la visualisation de l'espace de pouvoir peut, ici encore, (méthode de travail, réductrice par définition) s'organiser sur un axe, au long duquel s'échelonnent, cette fois, différents degrés de responsabilité, de « maîtrise du projet »¹²⁰ du chercheur-acteur. La recherche-action de type stratégique, sur cet axe, apparaît comme requérant une pleine responsabilité de l'action¹²¹.

Il convient de noter que l'espace de pouvoir n'est correctement décrit, dans la relation des recherches-actions de type stratégique, que si l'économie de l'espace idéologique l'autorise - ce qui est d'autant plus vrai lorsque celui-ci est hétérogène. Ainsi le détenteur de la maîtrise de l'action peut-il être très clairement désigné¹²²,

seulement pour comprendre mais encore pour transformer » (Marie-Renée VERSPIEREN, *op. cit.*, p. 149). Pour la formule « comprendre non seulement pour comprendre mais encore pour transformer », voyez plus haut, note 76.

¹¹³ Ensemble d'actions coordonnées, de manœuvres en vue d'une victoire, dit le *Petit Robert*. En matière d'éducation, par exemple, l'évaluateur du dispositif grec d'éducation populaire en arrive à « proposer une stratégie qui, tout en se développant à l'intérieur du mode de production dominant, utilise ses failles, ses contradictions et les marges de liberté laissées aux acteurs pour concourir à sa transformation » (Paul DEMUNTER, *La contribution...*, p. 10).

¹¹⁴ Habilité, tact dans la conduite d'une affaire, dit le même *Petit Robert*.

¹¹⁵ Sur la question de l'efficacité, voyez plus loin l'introduction du § 3.

¹¹⁶ Ainsi dans le rapport d'évaluation du dispositif grec déjà cité (voyez plus haut, note 68).

¹¹⁷ Ainsi dans la relation de la recherche-action F.U.N.O.C. présentée par la directrice de la F.U.N.O.C., dans *Les Cahiers d'Études du C.U.E.E.P.* n°3, p. 33-45.

¹¹⁸ En cas de « consensus apparent », par exemple (Paul DEMUNTER, *La contribution...*, p. 13).

¹¹⁹ Cf. plus haut (§ 2.3.1. et note 62), le premier des trois critères proposés par Jacques Hédoux. Voyez aussi *Les Cahiers d'Études du C.U.E.E.P.* n°9, p. 12 (toujours Jacques HÉDOUX, « Recherches-actions. Différences et convergences », p. 5-12) : « Selon les enjeux de pouvoirs existants entre les acteurs institutionnels commanditaires, les praticiens formateurs ou chercheurs, les recherches-actions peuvent être bien différentes ».

¹²⁰ Cf. Paul DEMUNTER, « Une recherche-action de type « stratégique » - la FUNOC », dans *Les Cahiers d'Études du C.U.E.E.P.* n°9, p. 98-99.

¹²¹ Cf. Jacques HÉDOUX (*art.cit.*, p. 11) : « Le praticien-chercheur se trouve pleinement responsable de la définition et de la conduite d'un dispositif de formation ». La même idée, mais prise du point de vue de l'action, est exprimée dans le cinquième principe de la technique de l'enquête de Mao Tsétoung (MAO TSÉTOUNG, *Contre le culte du livre* (mai 1930), dans *Textes choisis de Mao Tsétoung*, Pékin, Éditions du peuple [langues étrangères], 1972, p. 49).

¹²² C'est, par exemple, le cas dans les relations de la recherche-action F.U.N.O.C., que l'auteur de la relation soit M.-C. VERNIERS (*loc. cit.*), Marie-Renée VERSPIEREN (*op. cit.*, chapitre IV) ou Paul DEMUNTER (*art.cit.*).

ou bien son identité peut-elle être refoulée dans l'obscurité du non-dit¹²³. Autrement dit, l'économie de l'espace idéologique détermine la transparence de l'espace de pouvoir.

3) L'espace d'action

Par « espace d'action », j'entends l'ensemble des espaces d'intervention des différents acteurs¹²⁴, sachant que ces espaces ne sont pas nécessairement coextensibles, mais s'articulent dans le système d'action. Ce critère est le complément obligé du précédent. Il n'y a pas de responsabilité en soi, ni de pouvoir en soi. Toute responsabilité est responsabilité de, tout pouvoir est pouvoir sur. L'espace d'action détermine l'espace de pouvoir en le localisant, en lui donnant une extension d'exercice, en le limitant, c'est-à-dire en lui offrant les conditions de sa réalisation. En retour il est clair que l'espace de pouvoir détermine l'espace d'action en le dynamisant, en le qualifiant, en lui donnant un sens.

Le cas de la recherche-action de type stratégique est spécifique de ce point de vue, faisant de l'action un espace de la praxis. L'espace d'action détient sa configuration de l'existence d'un projet qui ne pourrait être mené à bien que si le projet est un projet plein (c'est-à-dire non limité dans un projet d'autre teneur). D'où la nécessité pour la recherche-action de type stratégique de porter sur une action complète, sur un dispositif entier. En effet, une recherche-action qui ne porte que sur un morceau d'action (« *un sous-dispositif, un segment institutionnel* », comme dit Jacques Hédoux¹²⁵) peut, au mieux, provoquer une transformation de l'action ou de l'institution, pas une transformation sociale directement, l'action ou l'institution pouvant faire stratégiquement écran entre la recherche-action et la société.

L'idéal, pour que l'espace de pouvoir permette l'accomplissement du projet, est que la recherche-action de type stratégique produise elle-même, non seulement l'action, mais l'institution dans le sein de laquelle l'action

¹²³ Christelle Picotin, relatant la recherche-action de type stratégique « globalisation » de Sallaumines [voyez André TARBY, « Globalisation des moyens et mise en synergie des dispositifs de formation », dans *ACTUALITÉ DE LA FORMATION PERMANENTE*, n°112, mai-juin 1992, p. 6-25], ne voit pas qu'évaluation et action ont le même responsable (Karine DARRAS, Christelle PICOTIN, *op. cit.*, tome3, p. 31-43). C'est que cela n'était pas visible.

Ainsi, dans la relation même de la recherche-action-évaluation de l'Action collective de formation de Sallaumines-Noyelles, on assiste à un dédoublement de la personnalité : à aucun moment de cette relation, l'unité (de fait) entre le pouvoir évaluateur et le « pouvoir organisateur de l'ACF » n'apparaît, plongée dans l'obscurité la plus noire. Un tel obscurantisme produit un discours où, quelques fois, le dialogue s'instaure entre pouvoir évaluateur=pouvoir organisateur et pouvoir organisateur=pouvoir évaluateur. Drôle d'équation à une inconcuse, dont la résolution (qui ne serait nécessaire que si la clarté, la transparence était de mise) passerait par une totale recomposition du texte. Ainsi ce passage (*Les Cahiers d'Études du C.U.E.E.P.* n°15, p. 110), que j'agrémente d'entrecrochets explicatifs :

« Des mesures ont dû être prises par le pouvoir organisateur de l'ACF [= pouvoir évaluateur de l'ACF] afin de réorganiser le travail interne ainsi que le dispositif. L'évaluation intervenant dans ce contexte a été saisie comme une opportunité permettant un travail en profondeur avec l'ensemble des acteurs [dont pouvoir organisateur=pouvoir évaluateur].

Afin de compléter ce travail [d'évaluation de l'ACF], nous [i.e. pouvoir évaluateur = pouvoir organisateur] formulons ci-dessous quelques propositions qui s'adressent tantôt aux praticiens [dont le pouvoir organisateur = pouvoir évaluateur], tantôt aux responsables de l'action collective [pouvoir organisateur = pouvoir évaluateur], tantôt à la Région [financeur principal de l'action et financeur intégral de l'évaluation] ».

Je propose donc, pour ce dernier alinéa, la résolution suivante :

« Afin de compléter ce travail, le pouvoir (évaluateur-organisateur) formule ci-dessous quelques propositions qui s'adressent tantôt aux praticiens (dont le pouvoir organisateur-évaluateur), tantôt au pouvoir (organisateur-évaluateur), tantôt au financeur (de l'action et de l'évaluation) ».

Ce qui donnerai, dans une version réduite :

« Afin de compléter ce travail, le pouvoir formule ci-dessous quelques propositions qui s'adressent tantôt aux praticiens (dont lui-même), tantôt à lui-même, tantôt au financeur ».

¹²⁴ Cf. plus haut (§ 2.3.1. et note 63), le deuxième des trois critères proposés par Jacques Hédoux, qui note par ailleurs (*art. cit.*, p. 12) : « S'il est possible a priori de proposer comme méthode de travail et comme contrat la construction de Généralités, celles-ci diffèrent dès lors qu'elles portent sur un sous-dispositif d'évaluation, d'analyse des besoins, d'animation pédagogique et de formation de formateurs ou sur un dispositif d'action complet ».

Sur les « Généralités », voyez Marie-Renée VERSPIEREN, *op. cit.*, chapitre IV, §2, par exemple.

¹²⁵ Jacques HÉDOUX, *art. cit.*, p. 8.

est conduite¹²⁶. Mais nous avons introduit ici un rapport temporel entre l'action et la recherche-action -ce qui est du ressort du quatrième et dernier critère.

4) Le temps de l'action

Le critère « espace d'action » permet de distinguer entre recherche-action et recherche-action de type stratégique, en ce que cette dernière a besoin d'une action complète, voire d'une institution ad hoc. Le critère « temps de l'action » va nous permettre de distinguer, au sein même de la recherche-action de type stratégique, les différentes situations du chercheur-acteur.

En effet, ce critère intéresse le rapport temporel entre l'action et la recherche-action de type stratégique. Il s'agit en fait ici de la qualité de travail historique (histoire de l'action) que peut effectuer le chercheur-acteur. Je vois au moins deux cas de figures possibles : soit la recherche-action de type stratégique et l'action sont organiquement contemporaines, soit la recherche-action de type stratégique s'appuie sur une action qui lui est antérieure. A chaque cas de figure correspond une pratique historique déterminée. L'histoire de l'action est traitée différemment selon que l'action a un passé ou non, en dehors de la recherche-action de type stratégique.

Lorsque l'action naît avec la recherche-action de type stratégique, la pratique historique est d'abord pratique documentaire, avec « *l'archivage de tous les documents produits dans le cadre de l'action* »¹²⁷. L'histoire, c'est l'histoire de l'action en train de se dérouler, l'histoire du projet en train de se réaliser, l'histoire de la praxis en train de s'accomplir. Cette pratique « *ne résulte pas d'un souci de faire a posteriori de l'histoire positive* »¹²⁸. Il n'y a pas là cette « fétichisation » du document qui caractérise le positivisme¹²⁹. Seulement, « *les documents sont là pour conserver la mémoire de l'action et ils seront traités de la même manière que les carnets de bord*¹³⁰ ou autres produits de l'observation directe¹³¹ »¹³². Quant au traitement de ces documents, tel du moins qu'il a été donné dans le cadre de la recherche-action de type stratégique de la FUNOC, il « *articule trois techniques* :

1. *la critique externe et interne reprise à l'histoire ;*
2. *l'analyse interne de contenu à partir d'une confrontation systématique des hypothèses et des indices de vérification que le document prétend apporter ;*
3. *le recoupement systématique entre les documents et autres sources d'information.* »¹³³

Lorsque l'action, par contre, préexiste à la recherche-action de type stratégique, lorsque le chercheur-acteur n'intervient qu'à un moment donné du déroulement déjà commencé de cette action, il en va tout autrement. La pratique historique telle que décrite dans l'alinéa précédent ne semble fonctionner que pour la période couverte par la recherche-action de type stratégique. Pour la période d'avant la recherche-action, les règles de l'histoire ne semblent plus de mise¹³⁴.

¹²⁶ C'est ce qui s'est passé dans le cas de la recherche-action de type stratégique FUNOC. Cf. Jacques HÉDOUX, *art. cit.*, p. 11.

¹²⁷ Paul DEMUNTER, *art. cit.*, p. 104. Voyez aussi Marie-Renée VERSPIEREN, *op. cit.*, p. 179.

¹²⁸ Paul DEMUNTER, *ibid.* Cf. plus haut (§1.2.), où, à propos de la même recherche-action de type stratégique, on a pu distinguer entre « savoir mort » et savoir vivant sur l'institution.

¹²⁹ Ici, l'auteur renvoie à B. VERHAEGEN, *Introduction à l'histoire immédiate, essai de méthodologie qualitative*, Gembloux-Bruxelles, Duculot, 1974 (200 p.), p. 37. Texte auquel renvoie également Marie-Renée VERSPIEREN, quand elle nous propose de faire « un détour par l'histoire » (*op. cit.*, p. 312-315). Reste que le « positivisme » en histoire sait aussi se dissimuler là où on ne l'attend pas -ce qu'Antonio Gramsci avait bien compris (Cf. Ugo PISCOPO, « Gramsci, Romain Roland et quelques autres », dans *Europe*, n°649, mai 1983, p. 116-125).

¹³⁰ Sur le « journal de bord », voyez Marie-Renée VERSPIEREN, *op. cit.*, p. 145-147, et 284-285, par exemple.

¹³¹ Sur l'« observation directe », voyez Marie-Renée VERSPIEREN, *op. cit.*, p. 148, par exemple, où elle s'oppose à trois autres modes d'observation : l'observation indirecte, l'observation participante et l'observation stratégique.

¹³² Paul DEMUNTER, *loc. cit.*

¹³³ *Ibid.*, p. 105. Sur le fonds documentaire et son importance, cf. Paul DEMUNTER, Christiane VERNIERS, *La FUNOC : une pratique éducative en milieu ouvrier*, p. 189.

¹³⁴ Voyez ci-dessus, § 2.4.1. et notes 80, 81 et 99, où il s'agissait effectivement de la situation antérieure à l'intervention du chercheur-acteur.

C'est comme si cette période constituait la préhistoire de l'action, la coupure entre préhistoire et histoire étant ici le résultat d'une rupture dans le déroulement de l'action. Or, formellement, la seule rupture visible est l'intervention du chercheur-acteur. Ce qui voudrait dire que la réalité de l'action est construite par le travail du chercheur-acteur. De même qu'on peut penser (de façon assez simpliste il est vrai) que le passage de la préhistoire à l'histoire, en histoire, est possible grâce à l'existence de témoignages écrits, de même on peut penser que le passage de la préhistoire à l'histoire, en recherche-action de type stratégique, est possible grâce à l'intervention du chercheur-acteur.

Ou alors, c'est comme si l'action n'avait pas de passé, ou plutôt comme si le passé de l'action (c'est-à-dire l'histoire de l'action avant l'intervention du chercheur-acteur) ne relevait pas d'un traitement par la méthode historique, comme s'il n'était pas digne d'un intérêt historien. Ceci n'est pas sans faire penser à ce qui constitue, paradoxalement, l'une des apories scientifiques du marxisme, à savoir la question du statut de l'histoire dans le matérialisme historique¹³⁵. L'aporie point dans cette sentence due à deux lointains disciples anglais d'Althusser : « *Le marxisme, en tant que pratique théorique et politique, ne gagne rien à s'associer aux écrits historiques et à la recherche historique. L'étude de l'histoire est non seulement scientifiquement mais aussi politiquement sans aucune valeur. [...] Les événements historiques n'existent pas et n'ont pas de réalité matérielle dans le présent* »¹³⁶. Nous laisserons là la question de savoir comment doit être résolue cette aporie, quand même la question est importante et intéressante¹³⁷. Contentons-nous de noter qu'on aurait ainsi une variante historienne de la tabula rasa. Du coup, rien d'étonnant à ce que la recherche-action de type stratégique n'attribue aucune valeur de contrainte aux règles élémentaires de la méthode historique, quand il s'agit de rapporter des faits antérieurs à l'intervention du chercheur-acteur. Le traitement donné à ces derniers ne doit donc pas se comprendre comme conforme à des règles historiennes (un fait est un fait), mais conforme à la praxis, dans la logique stratégique du projet mise en oeuvre par le chercheur-acteur (deux faits n'ont pas la même valeur démonstrative par rapport à la stratégie)¹³⁸.

2.5. Praxis et utopie pédagogique

Ainsi en revenons-nous toujours à la praxis, à la stratégie, au politique, de quel que thème que l'on parte. La recherche-action de type stratégique est ainsi faite. En elle-même, mais peut-être surtout, et à plus forte raison, en tant qu'elle s'institue méthode de gestion et/ou méthode d'évaluation de l'éducatif -ce dernier pouvant être défini comme instrument d'adaptation du citoyen à l'État (existant ou à venir) et figurant comme le lieu d'une utopie : « *l'utopie pédagogique, c'est-à-dire l'idée d'une réforme sociale par l'éducation* »¹³⁹, comme dit René Schérer. Il ne s'agit pas de telle ou telle méthode pédagogique. C'est bien « *la pédagogie dans la généralité de son propos* », que René Schérer caractérise comme utopie. « *C'est pourquoi [il] n'opère aucune distinction de*

¹³⁵ Cette aporie a été mise en évidence, notamment, par Perry ANDERSON, *op. cit.*, p. 149-153.

¹³⁶ B.HINDNESS, O.HIRST, *Pre-Capitalist Modes of Production*, Londres, 1975, p. 312. Cité par Perry ANDERSON, *op. cit.*, p. 151 (note 1 de la p. 150).

¹³⁷ Antonio Machado, qui n'était pas marxiste mais espagnol, poète et philosophe, proposait de distinguer entre le « passé apocryphe » et le « passé irréparable ». Celui-ci est l'historique : c'est le passé « *que investiga la historia y que sería et auténtico : el pasado que pasó o pasado propiamente dicho* ». Celui-là est « *materia de infinita plasticidad, apta para recibir las más variadas formas* » : il est « apocryphe » parce que toujours en cours d'écriture, parce qu'il est mon « passé vivant » en perpétuelle modification jusqu'à devenir « ma véritable création » (Antonio MACHADO, *Juan de Mairena* (1936), Buenos Aires, Losada, coll.Biblioteca clásica y contemporánea, 1968⁴, p. 126-128). Appliquée à la recherche-action de type stratégique, cette distinction logerait, paradoxalement, le « passé apocryphe » dans ce qui se situe hors de l'histoire propre du chercheur-acteur. Mais, en fait, ce n'est pas tant le passé qui serait apocryphe (ce passé n'appartient pas en propre au chercheur) que son écriture. On glisserait ainsi du sens de Machado au sens philologique classique du mot 'apocryphe', qui finirait pas signifier, tout simplement, « douteux », « non-authentique » (de l'ordre du « faux en écriture »).

¹³⁸ Ce qui permet de comprendre la raison des manquements aux règles de la méthode historique, que j'ai pu relever dans la relation de la recherche-action de type stratégique évaluatrice de l'Action collective de formation de Sallaumines (*Les Cahiers d'Études du C.U.E.E.P.*, n°15) ; cf. *supra* §2.4.1. et notes 80, 81, 99 et 134.

Ceci n'est pas sans me rappeler ce texte de Madeleine Delbrêl : « *le marxisme se présente [...] comme un professeur d'histoire qui donnerait ses cours tout en faisant l'histoire de demain. Pour la faire il ne se contente pas de souvenirs et de projets. Il transfère dans le présent ou l'avenir ce que dans ce passé il trouve bon comme matériau de sa construction... le reste, il le broie pour en faire le sol du chemin sur lequel il s'avancera demain* » (Madeleine DELBREËL, *Ville marxiste, terre de mission* (rédigé à Ivry de 1933 à 1957), Paris, Les éditions du Cerf, 1970², p. 103).

¹³⁹ René SCHÉREER, « L'utopie pédagogique », dans *Le discours utopique*, colloque de Cerisy (1975), Paris, U.G.E., coll.10/18, 1978, p. 374-388 (ici, p. 375).

principe entre pédagogie officielle et pédagogies dites utopiques » ; pas plus qu'il n'entend s'attarder « à la controverse qui, au début de la Révolution russe, a opposé Lénine à certains pédagogues¹⁴⁰, car pour Lénine comme pour ses contradicteurs l'objet était toujours d'adapter le Citoyen à l'État, avec la même certitude que, par des méthodes appropriées, l'homme nouveau sera conduit à vouloir ce que primitivement il ne désirait pas »¹⁴¹.

Bien que René Schérer ne semble pas connaître la recherche-action de type stratégique (du moins sa contribution ne le laisse pas transparaître), il pointe là un thème obligé de la recherche-action de type stratégique. Du moins apparaît-il avec quelque nécessité, semble-t-il, dans quelques importantes recherches-actions de type stratégique. Je veux parler de la « stratégie pédagogique de dépassement de la demande », en Grèce¹⁴², en Belgique¹⁴³ et en France¹⁴⁴ - ce qui se dénomme également « stratégie d'incitation ». Les questions que soulève cette stratégie font légion. Quelle est la nature du lien qui unit recherche-action de type stratégique et stratégie d'incitation ? De quel « droit » un acteur peut-il conduire quelqu'un à « vouloir ce que primitivement il ne désirait pas » ? Selon quelle méthode peut-on conduire quelqu'un à « vouloir ce que primitivement il ne désirait pas » ? Etc. Bref, la question de l'« utopie pédagogique » mériterait une place de choix dans le débat sur la recherche-action de type stratégique. Non qu'elle soit spécifique à ce débat-là, mais parce qu'elle s'y inscrirait en profondeur, y prenant un relief qui la rendrait encore plus visible.

En attendant que s'instaure ce débat, considérons provisoirement, et avec René Schérer, que la question de l'utopie pédagogique participe d'une problématique plus large, celle des rapports entre le citoyen et l'État, entre libertés et raisons politiques, bref la problématique de la démocratie.

3. Recherche-action et pratique de la démocratie

L'évaluation d'une politique publique, c'est concrètement l'émission d'un jugement sur la valeur de l'action engagée au titre de cette politique. Or, disait Patrick Viveret, « ce jugement peut être prospectif et anticiper l'action (évaluation *ex ante*), accompagner l'action (évaluation concomitante), ou la suivre (évaluation *a posteriori*). Il peut être aussi celui des acteurs eux-mêmes (auto-évaluation) ou d'acteurs extérieurs à la mise en oeuvre de l'action évaluée. Il peut avoir des objets différents : préparer une prise de décision, l'améliorer, l'apprécier après coup. Mais dans toutes les hypothèses l'évaluation met en oeuvre une capacité de jugement. Or le propre d'une société démocratique est d'entourer tout jugement d'un maximum de garanties, afin d'en éviter les abus. »¹⁴⁵

Et l'auteur de mettre en avant quatre types de garanties : garantie d'indépendance, garantie de compétence et de rigueur, garantie de transparence, et, enfin, garantie de pluralisme. Je vous propose donc de considérer (très rapidement) une à une ces « garanties », et de mesurer ainsi comment la recherche-action (de type stratégique) évaluative y souscrit. Nous pourrions ainsi esquisser les éléments d'une réponse à la question que nous formulions au début de cette contribution : la recherche-action de type stratégique, comme action (d'évaluation), respecte-t-elle les termes de cette idée à usage régulateur¹⁴⁶ qu'est la démocratie ?

¹⁴⁰ Elle est exposée en détail par Theo DIETRICH, *La pédagogie socialiste*, Paris, 1973 (note de Schérer).

¹⁴¹ René SCHÉRER, *loc. cit.*

¹⁴² Cf. *Les Cahiers d'Études du C.U.E.E.P.*, n°1, p. 110 ; mais aussi Paul DEMUNTER, *La contribution...*, p. 13, où la « méthode de dépassement progressif des demandes pour aller aux besoins réels » est coïncée entre la recherche-action d'analyse des besoins et des ressources mobilisables, d'une part, et l'engagement politique, d'autre part.

¹⁴³ Cf. C. VERNIERS, « L'action Collective de Formation à Marchienne (Charleroi) », dans *Contradictions*, n°21, 1979, p. 67-75 ; Paul DEMUNTER, Christiane VERNIERS, *La FUNOC : une pratique éducative en milieu ouvrier*, p. 40-42, 99-104, 121-127, 158-161 ; *Les Cahiers d'Études du C.U.E.E.P.*, n°3, p. 40, où on peut lire que « la demande de formation, soit inexistante, soit fortement conditionnée par l'idéologie dominante », doit « faire l'objet d'une transformation progressive si l'on veut qu'elle exprime le besoin objectif », ce dernier étant défini comme mécaniquement déterminé par « l'état d'avancement des forces productives et des rapports de production ».

¹⁴⁴ Cf. *Les Cahiers d'Études du C.U.E.E.P.*, n°15, p. 59-73, et André TARBY, *art. cit.*, p. 13 et 20-21. Voyez aussi plus haut, note 108.

¹⁴⁵ Patrick VIVERET, *op. cit.*, p. 25 (c'est moi qui souligne) ; la première partie étant déjà citée au début de cette contribution.

¹⁴⁶ Comme dirait KANT (voyez la *Critique de la raison pure*, A642 et suivantes).

La question, pour provocatrice qu'elle puisse paraître, n'est ni gratuite ni anodine. Loin de là. Au moins formellement. En effet, analysant la dialectique entre efficacité et démocratie¹⁴⁷, Patrick Viveret écrit que, « à la limite, un dictateur pourrait avoir recours à des techniques d'évaluation afin de rendre plus efficace son système de domination ». C'est pourquoi, poursuit l'auteur, « une tension dynamique doit [...] s'instaurer entre la logique démocratique - dont le but est l'accroissement de la possibilité de débat et d'intervention des citoyens dans le champ des politiques publiques - et la logique de l'efficacité décisionnelle qui cherche à optimiser, du point de vue du décideur, l'efficacité de son action ».

La question, d'autre part, n'est pas simple à aborder, dans la mesure où le jugement de démocratie est bel et bien un jugement de valeur. En effet, quand même on se limiterait à des critères formels, ce jugement se fonde sur une idéologie - celle de la démocratie « bourgeoise » -, idéologie qui comme toute idéologie est passible de suspicion¹⁴⁸...

3.1. la garantie d'indépendance

« L'évaluation [...] doit être conduite par des acteurs qui ne sont pas juges et parties afin d'éviter les risques d'autojustification. »

Pour situer la recherche-action par rapport à cette première garantie, je vous propose de procéder en deux temps, correspondant aux deux relations dans lesquelles il est question d'indépendance. Tout d'abord, l'indépendance sera comprise dans la relation entre évaluateur et acteur (praticien) ; ensuite, dans la relation entre évaluateur et prescripteur (financeur).

3.1.1. Comprendre l'indépendance dans la relation entre évaluateur et acteur, c'est poser la question de la distinction entre évaluation et auto-évaluation - question qui se décline en trois sous-questions : comment reconnaître une auto-évaluation ? quels sont les risques de l'auto-évaluation ? et quels en sont les avantages ?

Comment reconnaître une auto-évaluation ? La question n'est pas nécessairement triviale. Nous avons en effet vu, en tentant de dresser une typologie des situations du chercheur-acteur¹⁴⁹, comment l'identification des rôles était loin d'être systématiquement produite, comment ce que nous appelions l'espace de pouvoir n'était pas systématiquement transparent. Cela nous renvoie à la garantie de transparence. Je n'y reviens donc pas, sauf pour dire que la reconnaissance d'une auto-évaluation (sous ce qui se présente comme évaluation) peut se résoudre en une réécriture du rapport d'évaluation¹⁵⁰.

Quels sont les risques de l'auto-évaluation ? Patrick Viveret affiche clairement le risque majeur de l'auto-évaluation : l'autojustification. Risque inhérent et formel, qui peut être cependant atténué, lorsque l'auto-évaluation est « complétée par d'autres interventions évaluatives »¹⁵¹ - ce qui nous renvoie à la garantie de pluralisme, présentée plus loin¹⁵². Quant à moi, je dirai que ce risque sera de facto largement atténué dès lors que

¹⁴⁷ Patrick VIVERET, *op. cit.*, p. 26-29. La réflexion provoquée par cette tension entre efficacité et démocratie est un lieu commun de la philosophie politique, de la (soi-disant) démocratie athénienne (voyez par exemple l'analyse platonicienne de la démocratie, dans François CHATELET, *La naissance de l'Histoire*, Paris, Éd. de Minuit, 1962, repris par l'U.G.E. (coll.10/18) en 1974, tome 1, p. 308-326) à la démocratie d'aujourd'hui (cf. Krzysztof POMIAN, « L'État et la démocratie », dans *L'interrogation démocratique*, Paris, Éditions du Centre Pompidou, EIRPI, 1987, p. 69-88).

¹⁴⁸ Voyez ci-dessus la note 105.

Sur la question de la démocratie, on pourra distinguer, avec Max Adler, entre démocratie formelle et démocratie réelle. Ce qui signifie que « se limiter à des critères formels », comme je dis ici, est d'emblée suspect aux yeux des marxistes (Max ADLER, *Démocratie politique et démocratie sociale*, Bruxelles, 1930, p. 138-140 notamment ; voyez aussi, par exemple, l'article d'Yvon BOURDET, « Démocratie, classe et parti, d'après Max Adler », publié dans la revue *Arguments* et repris dans *Arguments/4 : Révolution/classe/parti*, Paris, U.G.E., coll.10/18, 1978, p. 29-38 ; Henri WEBER, « Vous avez dit formelle ? », dans *Pouvoirs*, n°52, 1990, p. 23-34 ; Jean-Christophe CAMBADÉLIS, *Pour une nouvelle stratégie démocratique*, Paris, L'Harmattan, 1987, p. 134-138 ; et, enfin, Pierre FAVRE, *La décision de majorité*, Paris, PUF, 1976, p. 263-273).

¹⁴⁹ Voyez ci-dessus, l'ensemble du § 2.4.2.

¹⁵⁰ Voyez par exemple la note 123.

¹⁵¹ Voyez ci-dessus, la fin du § 1.5. (et note 44).

¹⁵² Cf. § 3.4.

L'auto-évaluation se présentera clairement comme telle, c'est-à-dire ne se cachera pas sous une évaluation - ce qui nous renvoie à la première question.

Quels sont les avantages de l'auto-évaluation ? Les avantages de l'auto-évaluation sont nombreux et nous en avons déjà pointés plusieurs en situant la recherche-action dans une typologie de l'évaluation¹⁵³. Mieux, on peut dire qu'une institution qui pratique elle-même son évaluation prouve, par là même, son professionnalisme et donne à voir sa fiabilité¹⁵⁴. C'est le « rapport Brunhes »¹⁵⁵ qui semble avoir, le premier, mis en avant cette idée que la capacité d'auto-évaluation d'un organisme de formation doit être comprise comme un critère de la qualité de son offre de prestation, cette auto-évaluation étant plus efficace que les contrôles exercés par les prescripteurs¹⁵⁶... Reste que les avantages de l'auto-évaluation sont ici, d'une part, cantonnés au plan instrumental et, d'autre part, compris dans une logique de relation entre prescripteur et prestataire¹⁵⁷.

3.1.2. Comprendre l'indépendance dans la relation entre évaluateur et prescripteur, c'est poser la question de la distinction entre évaluation de l'action publique et justification de la politique publique.

Dans son rapport¹⁵⁸, Patrick Viveret dénonce les pratiques d'évaluation de l'action des collectivités territoriales en ces termes : « *si la demande d'évaluation en provenance des collectivités territoriales est plus forte depuis quelques années, elle présente des faiblesses analogues à celles que nous avons décrites sur le plan national : la saisine n'y est pas organisée, et l'offre d'évaluation est essentiellement celle de cabinets d'audit qui entretiennent souvent des rapports discutables avec les commanditaires sur le plan déontologique : les risques d'évaluations commandées dans le but de sanctionner les gestions d'élus précédents ou de cautionner (par exemple dans le domaine de l'action sociale) des réductions de crédits déjà décidées, en fait, semblent réels.* »

Il convient ici de compléter l'analyse de Patrick Viveret, qui, de façon quasi naïve, considère les laboratoires universitaires comme « indépendants »¹⁵⁹. En effet, il est clair que certains de ces laboratoires entretiennent avec les pouvoirs territoriaux le même type de relations que les cabinets d'audit privés mentionnés plus haut. C'est que l'indépendance des structures universitaires -indépendance qui s'appuie sur la sacro-sainte autonomie de l'Université¹⁶⁰- est précisément une condition de possibilité de la vénalité (autovénalité) du chercheur.

Mais, plutôt que de parler de vénalité, ce qui paraîtra sans doute par trop péjoratif, je préfère en revenir à l'espace idéologique avec tout ce que son économie détermine de dit et de non-dit dans les relations entre l'évaluateur et le prescripteur ; je préfère parler de stratégie de l'évaluateur en tant qu'acteur. Mais cela nous renvoie à la garantie de transparence.

Pour clore cette présentation de la garantie d'indépendance, je lance l'idée d'un travail collectif qui tenterait de construire un indice de dépendance, sur la base de la typologie des situations du chercheur-acteur esquissée plus haut¹⁶¹. Un tel indice serait précieux pour mesurer la qualité des liens qui unissent l'évaluateur d'une part aux praticiens, d'autre part aux prescripteurs.

¹⁵³ Plus haut, les §§ 1.1. à 1.3.

¹⁵⁴ Cf. Christelle PICOTIN, *op. cit.*, tome3, p. 70.

¹⁵⁵ Bernard BRUNHES, Monique TESSIER-GARCIN, *Les formations professionnelles financées par l'État. Une enquête sur la qualité de l'offre*, Paris, 1989, 167 p. (ici, p. 92-95).

¹⁵⁶ Sur la distinction entre évaluation et contrôle, voyez plus haut la note 36.

¹⁵⁷ De même chez Christelle PICOTIN (*loc. cit.*) : « *un instrument utile pour les financeurs qui, à tout moment, peuvent avoir une vision de l'organisme, de la quantité de stagiaires qu'il véhicule, de son travail* »... Voyez aussi André TARBY, *art. cit.*, p. 16-17, qui parle d'« *outil de gestion des filières, instrument d'information et de pression auprès des prescripteurs de formation* ».

¹⁵⁸ Patrick VIVERET, *op. cit.*, p. 81.

¹⁵⁹ Cela semble, pour lui, relever de la définition de base : voyez aux pages 79-80 du rapport.

¹⁶⁰ Voyez André TARBY, *L'incontournable relation formation et droit*, Bruxelles/Paris, Contradictions/L'harmattan 1990, p. 59, par exemple.

¹⁶¹ § 2.4.2.

3.2. la garantie de compétence et de rigueur

« Rigueur et compétence constituent des garanties habituelles contre les risques d'arbitraire du jugement. Elles fondent la nécessité d'une éthique professionnelle des « chargés d'évaluation ». Elles permettent à ceux-ci, quelque soit la pluralité de leurs méthodes de disposer d'un minimum de langage commun et surtout d'offrir à leurs interlocuteurs une capacité de distinction entre l'analyse des faits et les critères sur lesquels sont fondés leurs jugements. »

Il ne s'agit pas ici de porter des jugements de valeur sur les différentes méthodes d'évaluation¹⁶², mais de mettre en place des conditions de possibilités de ce que nous pourrions appeler l'« espace critique ». La première de ces conditions de possibilité renvoie à la qualification des évaluateurs (le respect des règles scientifiques, le « minimum de langage commun » de Viveret, etc.). Une deuxième condition relève de la déontologie (la charge de la preuve dans l'établissement des faits, l'« éthique professionnelle » de Viveret).

3.3. la garantie de transparence

« L'évaluation ne peut rendre possible la critique éventuelle, ou l'expression d'autres jugements à partir des mêmes faits constatés, que si elle énonce clairement ses méthodes, ses critères, ses résultats. »

La transparence est clairement « un élément de conduite de la recherche-action de type stratégique »¹⁶³. Mais il s'agit ici d'une transparence « au sein du collectif » dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie collective, c'est-à-dire dans le cadre d'une « praxis commune »¹⁶⁴.

Ce qui nous intéresse ici, c'est la transparence dans la relation des recherches-actions de type stratégique, à plusieurs niveaux : finalité de l'action (espace idéologique¹⁶⁵, mais aussi « utopie pédagogique »¹⁶⁶), responsabilité de l'action (espace de pouvoir¹⁶⁷), méthode scientifique (temps de l'action¹⁶⁸). Et nous avons pu voir comment une telle transparence était loin d'être nécessaire à la recherche-action de type stratégique.

Ici encore, il est clair que le respect de cette garantie est l'une des principales conditions de possibilité de l'espace critique.

3.4. la garantie de pluralisme

« On ne peut juger d'un point de vue unique ; de plus les personnes ou les institutions concernées par l'évaluation doivent pouvoir exprimer et défendre leur propre point de vue ; la pluralité et l'indépendance des instances d'évaluation enrichit le jugement et évite les abus. »

Ici, nous avons la garantie qui, formellement, renvoie le plus évidemment à l'idée que l'on se fait de la démocratie. Et la recherche-action n'est pas en reste de ce point de vue, si l'on en croit Cl. Martin, cité par Marie-Renée Verspieren¹⁶⁹ : « les recherches-actions peuvent être l'occasion de développer un espace critique mutuel, tant des décideurs, des scientifiques, des praticiens que des représentants de la population, sans gommer les effets de domination et de pouvoir, ni les conflits ». Ainsi, les recherches-actions développeraient une « démo-

¹⁶² A telle enseigne que j'ai tenté de comprendre positivement ce qui pouvait apparaître comme des erreurs de méthode dans la méthode de la recherche-action de type stratégique (voyez plus haut, par exemple, la note 138).

¹⁶³ Marie-Renée VERSPIEREN, *op. cit.*, p. 337.

¹⁶⁴ Voyez, plus haut, la note 79.

¹⁶⁵ Cf., ci-dessus, le premier point du § 2.4.2.

¹⁶⁶ Cf., ci-dessus, le § 2.5.

¹⁶⁷ Cf., ci-dessus, le deuxième point du § 2.4.2.

¹⁶⁸ Cf., ci-dessus, le § 2.4.1. et le quatrième point du § 2.4.2.

¹⁶⁹ Marie-Renée VERSPIEREN, *op. cit.*, p. 309.

cratie à la base » - modèle qui intégrerait l'apparition de l'« acteur collectif »¹⁷⁰. Soit, mais en quoi le fonctionnement de l'acteur collectif est-il garantie de pluralisme ? Comment l'espace critique fonctionne-t-il ?

3.4.1. L'acteur collectif est-il garantie de pluralisme ? Dans la logique de la recherche-action de type stratégique (moment de la connaissance de l'action), le collectif devient un « *instrument utile* » dans la tension « *vers un maximum d'objectivité* », il « *est le lieu où s'élabore « un certain degré d'objectivité »* »¹⁷¹. Ainsi la garantie de pluralisme semble respectée pour sa valeur instrumentale. Politiquement, il s'agirait de s'assurer que le collectif fonctionne sans exclusion. Un pluralisme épuré n'est plus pluraliste. Ce qui nous amène à la question suivante.

3.4.2. Comment l'espace critique fonctionne-t-il ? Mais d'abord, comment émerge-t-il ? Dans la logique de la recherche-action de type stratégique, la formation à la recherche-action est une condition essentielle à l'apparition de l'« acteur collectif » : formation des praticiens à l'école de la recherche, et formation du chercheur « *à l'école de la praxis* »¹⁷². Ce qui formellement nous renvoie à la garantie de compétence, dans le cadre de l'élaboration de la recherche-action évaluative. Mais la question du fonctionnement avec/ sans exclusion reste posée.

Le discours de la recherche-action de type stratégique propose une prise en compte des « rapports de forces internes » au collectif¹⁷³, « *l'analyse du rapport de forces n'[étant] pas seulement destiné à le connaître mais à le transformer* »¹⁷⁴. L'acteur collectif ne vit pas dans une identité qui lui serait propre. Il est appelé à se « transformer » au gré de l'état du rapport de forces, et la logique politique interne de la recherche-action de type stratégique ressemble à une logique de souveraineté de l'hypothèse d'action¹⁷⁵ sur la liberté des acteurs. Les problèmes que soulève cette souveraineté sont de deux ordres.

Tout d'abord, l'hypothèse d'action peut très bien avoir été élaborée « *en dehors de toute recherche-action* »¹⁷⁶ et, dans ce cas, elle doit être « *appropriée* » par l'acteur collectif¹⁷⁷. On aurait en fait deux types d'acteurs : ceux de la première génération, je veux dire ceux qui sont à l'origine de l'hypothèse d'action, et ceux qui doivent faire un effort d'appropriation de l'hypothèse d'action. Formellement, le problème est alors de savoir s'il n'y a pas rapport de domination de ceux-là sur ceux-ci, domination de l'« avant-garde » sur l'acteur collectif.

Ensuite, l'hypothèse d'action va devoir, pour s'inscrire dans le terrain, être traduite en « *sous-hypothèses qui sont en fait les hypothèses guidant l'action au jour le jour. Ce sont elles, et surtout les discussions et les actions qu'elles suscitent, qui constituent le coeur de la recherche-action* »¹⁷⁸. Le problème consiste alors à savoir comment sont gérées les « divergences d'analyses »¹⁷⁹ exprimées lors de ces discussions. Les trois cas de figure recensés par Marie-Renée Verspieren¹⁸⁰ ont un point commun : la souveraineté de l'hypothèse d'action est totale. Le membre de l'acteur collectif qui conteste cette hypothèse, peut, en tant qu'« opposant », être tout simplement déchargé de ses responsabilités. La question cruciale est la suivante : qui a autorité pour une telle exclusion ?

¹⁷⁰ *Ib.*, p. 309-320. Voyez plus haut les notes 79, 83 et 84.

¹⁷¹ *Ib.*, p. 313-314 (qui cite A. LÉVY).

¹⁷² *Ib.*, p. 315.

¹⁷³ *Ib.*, p. 337.

¹⁷⁴ *Ib.*, p. 341. Pour la formule « analyser non seulement pour connaître mais encore pour transformer », voyez plus haut les notes 112 et 76.

¹⁷⁵ En fait, il conviendrait de dire « souveraineté de la généralité » [voyez plus haut la note 124], cette dernière étant constituée des hypothèses de recherche et des hypothèses d'action qui « *s'entremêlent et se complètent* » (Paul DEMUNTER, « Une recherche-action de type stratégique » ..., p. 102).

¹⁷⁶ Paul DEMUNTER, *loc. cit.*

¹⁷⁷ *Ib.*

¹⁷⁸ *Ib.*, p. 105.

¹⁷⁹ *Ib.*, p. 107.

¹⁸⁰ Marie-Renée VERSPIEREN, *op. cit.*, p. 338-340, qui, partiellement, reprend Paul DEMUNTER, *art. cit.*, p. 107-108..

Bref, je parlais tout à l'heure de souveraineté de l'hypothèse d'action. On peut aussi bien poser le problème en termes de dictature, au sens marxiste du terme, dans le meilleur des cas¹⁸¹, voire en termes de terrorisme, toujours au sens marxiste du terme, dans le pire¹⁸². Et, paraphrasant Yvon Bourdet¹⁸³, il faudrait se demander si l'acteur collectif n'arrive pas à étouffer la recherche au nom des « *impératifs de l'action* » et s'il peut constituer lui-même une micro-« *société solidaire* » purgée de toute « *domination* ». On en reviendrait ainsi au versant politique de l'utopie pédagogique présentée plus haut¹⁸⁴. Dans de telles conditions, on voit mal comment pourrait fonctionner un authentique espace critique au sein de l'acteur collectif.

3.4.3. L'espace critique est-il hors de l'acteur collectif ? C'est en effet la question qui vient à la suite de ce constat négatif. Il semble qu'on puisse ici répondre par l'affirmative. La référence à la pratique de l'ethnologie d'intervention l'indique clairement : « *L'ethnologue diffuse ses analyses dans le village. Les habitants ont le droit de réponse* »¹⁸⁵. Ainsi, l'un des termes de la garantie de pluralisme telle que Patrick Viveret l'énonce semble respecté : « *les personnes ou les institutions concernées par l'évaluation doivent pouvoir exprimer et défendre leur propre point de vue* ». Comme disait Rosa Luxemburg, « *la liberté, c'est toujours au moins la liberté de celui qui pense autrement* »¹⁸⁶. Et ce principe prend toute son extension, lorsque celui qui pense autrement se situe hors de l'acteur collectif actuel tout en étant concerné par l'évaluation pour avoir été membre de l'acteur collectif d'avant¹⁸⁷.

Qui, dans la communauté politique et sociale, mais à plus forte raison dans la communauté scientifique, argumentera que le respect de ces quatre garanties n'est pas indispensable, tant sur le plan de la connaissance que sur celui de la morale ? Personne, bien évidemment ! Ce qui n'empêche pas des institutions de bafouer les droits découlant logiquement du respect des garanties énoncées par Patrick Viveret, et ceci en toute « *impunité* ». L'astuce consiste à ne pas placer le débat sur le registre du droit, mais sur celui de l'efficacité du fonctionnement institutionnel (stratégies internes de l'institution, ou tout simplement mandarinat, par exemple)¹⁸⁸. Nous voici donc revenus au point de départ de cette troisième partie d'une contribution qui déjà occupe de trop nombreuses pages. Cette boucle servira donc de conclusion.

Lille, mai 1992

Ce texte a été publié sous un titre légèrement différent (« Recherche-action de type stratégique : typologie de l'évaluation et implication du chercheur ») dans *Actualité de la Formation Permanente*, n°120, Septembre-Octobre 1992, p. 103-119. La notice du service documentation du Centre-Inffo propose le résumé suivant : *L'article situe dans un premier temps, la recherche-action comme méthode d'évaluation et propose une typologie de l'évaluation. Puis rappelle les fondements théoriques de la connaissance sur lesquels s'appuient les chercheurs qui pratiquent la recherche-action de type stratégique. Enfin, la question de la relation d'un tel type de recherche avec la démocratie est posée. L'auteur fait référence tout au long de son article aux travaux de Patrick Viveret.*

¹⁸¹ « *La dictature est réalisée quand la majorité exerce le pouvoir contre une minorité* », selon Yvon BOURDET, (*art. cit.*, p. 30), qui renvoie à Adler.

¹⁸² « *Le terrorisme s'exerce lorsqu'une minorité opprime la majorité* », encore selon Yvon BOURDET, (*ib.*), qui renvoie toujours à Adler.

¹⁸³ *Ib.*, p. 37-38.

¹⁸⁴ Voyez le § 2.5.

¹⁸⁵ Rémi HESS, *La sociologie d'intervention*, Paris, P.U.F., 1981, p. 195 ; cité par Marie-Renée VERSPIEREN, *op. cit.*, p. 149-150.

¹⁸⁶ Pardonnez-moi, lecteurs, mais la référence m'a échappé ! Cette phrase doit être dans *La révolution russe* (?).

¹⁸⁷ Sur cette notion de l'« avant », voyez plus haut la note 134, qui renvoie à un cas de non respect du pluralisme.

¹⁸⁸ Voyez l'analyse de Bernard CASSEN dans *le Monde diplomatique*, n°433, d'avril 1990 (p. 26-27). L'auteur s'interrogeait sur le droit de cité des libertés publiques dans l'entreprise : « *le salarié est-il aussi un citoyen jouissant de ses droits constitutionnels ?* ». Charles Pasqua, lorsqu'il était ministre de l'intérieur, disait que « *la démocratie s'arrête où commence l'intérêt de l'État* » (voyez aussi MAO TSÉTOUNG, *Rôle du parti communiste*, dans *Textes choisis de Mao Tsétoung*, Pékin, Éditions du peuple [langues étrangères], 1972, p. 160-161). Ici, ne pourrait-on dire que la liberté de l'évalué trouve la limite de son expression dans l'intérêt que l'institution s'attribue à elle-même ?

Bibliographie

- [1] ADLER Max, *Démocratie politique et démocratie sociale*, Bruxelles, 1930
- [2] ANDERSON Perry, *Considerations on Western Marxism*, Londres, New Left Book, 1976, traduit par Dominique Letellier et Serge Niémetz sous le titre *Sur le marxisme occidental*, Paris, Maspéro, 1977, 168 p.
- [3] ARDOINO Jacques, « Polysémie de l'implication », dans *Pour*, n°88, mars-avril 1983, p. 19-22
- [4] ARENDT Hannah, *La crise de la culture*, Paris, Gallimard, coll.Folio, 1989, 380 p.
- [5] BARBIER Jean-Marie, *L'évaluation en formation*, Paris, P.U.F., 1990², 307 p.
BENSUSSAN Gérard, cf. [56]
BONETTI Michel, cf. [41]
- [6] BOUDON Raymond, *A quoi sert la notion de « structure » ? essai sur la signification de la notion de structure dans les sciences humaines*, Paris, Gallimard, 1968
- [7] BOURDET Yvon, « Démocratie, classe et parti, d'après Max Adler », publié dans la revue *Arguments* et repris dans *Arguments/4, Révolution/classe/parti*, Paris, U.G.E., coll.10/18, 1978, p. 29-38
- [8] BRETON Josette, FEUTRIE Michel, HÉDOUX Jacques, MLÉKUZ Gérard, RICHARDOT Bruno, *Des femmes en formation. Stagiaires et formatrices de coupe-couture dans les Actions Collectives de Formation*, Lille : A.D.A.C.F.O. et L.A.S.T.R.E.E., Lille, 1984, 389 p.
- [9] BRUNHES Bernard, TESSIER-GARCIN Monique, *Les formations professionnelles financées par l'État. Une enquête sur la qualité de l'offre*, Paris, 1989, 167 p.
- [10] BUBNER Rüdiger et alii (éd.), *Hermeneutik und Dialektik. Hans-Georg Gadamer zum 70. Geburtstag*, Tübingen, J.C.B.Mohr, 1970 (2 volumes)
Cahiers d'Études du C.U.E.E.P. [les],
n°1, janvier 1984, 141 p., *L'éducation populaire en Grèce*, DEMUNTER Paul, VARNAVA-SKOURA Gella, VERGIDIS Dimitris
- [12] n°3, juin 1985, 105 p., *La « qualification sociale » : un nouveau besoin de formation ?*, Marie-Christine VERNIERS
n°9, décembre 1987, 115 p., *Recherche-action : méthodes et stratégies*, notamment les contributions de
- [13] DEMUNTER Paul, « Recherche participante ou Recherche-action de type stratégique ? », p. 63-72
- [14] DEMUNTER Paul, « Une recherche-action de type « stratégique » : la FUNOC », p. 97-108
- [15] HÉDOUX Jacques, « Recherches-Actions. Différences et convergences », p. 5-12
- [16] JOLY Bernard, « Quelques remarques épistémologiques à propos de la recherche-action », p. 13-18
- [17] VERSPIEREN Marie-Renée, « Recherche-action : Insertion/réinsertion de jeunes Algériens (avril 1985-avril 1988) », p. 85-95
- [18] n°11, mai 1988, 117 p., *Un essai d'évaluation formative*, CAPELANI Christine, DEMUNTER Paul, MEBARKI Malik
- [19] n°15, février 1990, 127 p., *L'action collective de formation de Sallaumines*, DEMUNTER Paul
- [20] n°16, février 1990, 119 p., *Objectifs et modes d'évaluation. Six stages de préparation à l'emploi dans l'agglomération lilloise*, CAPELANI Christine, HÉDOUX Jacques
- [21] CAMBADÉLIS Jean-Christophe, *Pour une nouvelle stratégie démocratique*, Paris, L'Harmattan, 1987, 200 p.
- [22] CAPELANI Christine, *Lire les pratiques d'évaluation*, mémoire en Sciences de l'éducation, sous la direction de Paul Demunter, Lille3, Lille, juin 1988, 70 p.
CAPELANI Christine, cf. aussi [18], [20]
- [23] CASSEN Bernard, « Mobiliser les salariés pour réformer l'entreprise », dans le *Monde diplomatique*, n°433, avril 1990, p. 26-27
- [24] CATTÀ S., « Sur la différence structurelle entre foi et idéologie », dans *Démystification et idéologie*, collectif, Paris, Aubier, 1973, 526 p.
- [25] CHARLOT Bernard, *La mystification pédagogique. Réalités sociales et processus idéologiques dans la théorie de l'éducation*, Paris, Payot, 1976, 225 p. ; repris dans la « petite bibliothèque payot », en 1980, 285 p.
- [26] CHATELET François, « L'histoire », dans *Histoire de la philosophie. Idées, doctrines*, Paris, Hachette, 1973 (tome 7, p. 210-241)
- [27] CHATELET François, *La naissance de l'Histoire*, Paris, Éd.de Minuit, 1962 ; repris par l'U.G.E., coll.10/18, en 1974, 2 volumes, 446 p. chacun
- [28] CONAN Michel, SECHET Patrice, *L'évaluation d'opérations expérimentales d'habitat*, communication au colloque franco-allemand sur l'évaluation des politiques locales et régionales (Berlin, 26-28 novembre 1987), Paris, Centre scientifique et technique du bâtiment
- [29] COUSINEAU Robert, *De l'historicité à l'action. L'herméneutique du comportement*, Louvain-Paris, Nauwelaerts, 1972, 488 p.
- [30] DARRAS Karine et PICOTIN Christelle, *Le dispositif public de formation continue et son évaluation*, mémoire en A.E.S., sous la direction de Mr Robert, Lille3, Lille 1991, 3 tomes
- [31] DELBREL Madeleine, *Ville marxiste, terre de mission* (rédigé à Ivry de 1933 à 1957), Paris, Les éditions du Cerf, 1970, 276p.
- [32] DEMUNTER Paul, *La contribution de la formation continue au développement local*, communication faite à Athènes le 13 décembre 1988, Trigone, 16 p.
- [33] DEMUNTER Paul, *La recherche scientifique populaire, un projet expérimental à caractère novateur*, Rapport pour le F.S.E., Charleroi, mars 1987, 60 p.
DEMUNTER Paul, cf. aussi [11], [13], [14], [18], [19],
- [34] DEMUNTER Paul, VERNIERS Christiane, « La FUNOC, une pratique éducative en milieu ouvrier », dans *Le district socio-éducatif et culturel*, n°4, Contradictions, 1982, 204 p.
- [35] DIETRICH Theo, *La pédagogie socialiste*, Paris, 1973
- [36] DUBAR Claude, FEUTRIE Michel, MLÉKUZ Gérard, *La volonté de former*, A.D.A.C.F.O. et Université de Lille1, Lille, 1978, 100 p.
- [37] DUBOST Jean, « Les critères de la recherche-action », dans *Pour*, n°90, juin-juillet 1983, p.17-21

- [38] DURAN Patrice, « Le savant et la politique : pour une approche raisonnée des politiques publiques », dans *L'année sociologique*, troisième série, vol.40, 1990, p. 227-259
- [39] FAVRE Pierre, *La décision de majorité*, Paris, PFNSP, 1976, 326 p.
- [40] FEUTRIE Michel, *La demande de formation en milieu ouvrier. L'action de formation collective de Sallaumines-Noyelles*, Thèse de doctorat de troisième cycle sous la direction de Joffre Dumazedier, Université René Descartes (Paris5), 1977, 374 p., annexes
FEUTRIE Michel, cf. aussi [8], [36]
- [41] FRAISSE Jean, BONETTI Michel, de GAULEJAC Vincent, *L'évaluation dynamique des organisations*, Paris, Éditions d'Organisation, 1987, 116 p.
- [42] FREUND Julien, *Qu'est-ce que la politique ?*, Paris, Sirey, 1965 ; repris au Seuil, coll.Politique, 1967, 186 p.
- [43] GALLOUL Mahfoud, « K.R.Popper : la science comme critique de l'historicisme », dans *Procès. Cahiers d'analyse politique et juridique*, 1986, p. 101-120
de GAULEJAC Vincent, cf. [41]
- [44] GRAMSCI Antonio, *Note sul Machiavelli, sulla politica e sullo stato moderno*, Turin, Einaudi, 1949, 371 p.
- [45] GUINDEY Guillaume, *Le drame de la pensée dialectique. Hegel, Marx, Sartre*, Paris, Vrin, 1974, 1976, 160 p.
- [46] HABERMAS Jürgen, *Erkenntnis und Interesse*, Frankfurt am Main, Suhrkamp Verlag, 1968 ; trad.franç Gérard Cléménçon, sous le titre *Connaissance et intérêt*, Paris, Gallimard, coll.Tel, 386 p.
HÉDOUX Jacques, cf. [8], [15], [20]
- [47] HEIDEGGER Martin, *Sein und Zeit*, Tübingen, Max Niemeyer, 1927¹, 1960⁹, 230p. ; trad.franç Rudolf Boehm et Alphonse de Waelhens, sous le titre *L'être et le temps*, Paris, Gallimard, 1964, 324 p.
- [48] HESS Rémi, *La sociologie d'intervention*, Paris, P.U.F., 1981, 211 p.
- [49] HINDNESS B., HIRST O., *Pre-Capitalist Modes of Production*, Londres, 1975
- [50] HUGON M-A. et LANTIER N., *Un inventaire des recherches action en éducation et en formation*, Collection des rapports de recherches (I.N.R.P.), 1990, n°7, 144 p.
- [51] JAULIN Annick, *La peau du marxisme (Gramsci : les idéologies)*, Éditions Trans-Europ-Repress, 1980, 169 p.
JOLY Bernard, cf. [16]
- [52] KAIL Michel, « La critique sartrienne du matérialisme », dans les *Temps Modernes*, n°531-533, octobre-décembre 1990, p. 309-349
- [53] KIM IL SUNG, *Les jeunes doivent continuer notre oeuvre révolutionnaire*, Lausanne, A.Eibel, 1977, 270 p.
- [54] KOSING Alfred, *Probleme der marxistischen Erkenntnistheorie*, Berlin, 1959
- [55] LABICA Georges, *Karl Marx. Les Thèses sur Feuerbach*, Paris, P.U.F., 1987, 138 p.
- [56] LABICA Georges, Gérard BENSUSSAN (éd.), *Dictionnaire critique du marxisme*, Paris, P.U.F., 1982
LANTIER N., cf. [50]
- [57] LAUNAY Jean, « Sartre lecteur de Heidegger ou l'être et le non », dans les *Temps Modernes*, n°531-533, octobre-décembre 1990, p. 413-435
- [58] LOPES da SILVA Maria Isabel, *Problématiques de la recherche-action*, documents du C.E.R.S.E., n°32, avril 1988, 29 p.
- [59] MACHADO Antonio, *Juan de Mairena (1936)*, Buenos Aires, Losada, coll.Biblioteca clásica y contemporánea, 19684, 2 volumes, 190 et 168 p.
- [60] MAO TSÉTOUNG, « Contre le culte du livre » (1930), dans *Textes choisis de Mao Tsétoung*, Pékin, Éditions du peuple [langues étrangères], 1972, p. 67-88
- [61] MAO TSÉTOUNG, « De la pratique » (1937), repris dans *Cinq essais philosophiques*, Pékin, Éditions du peuple [langues étrangères], 1971, p. 1-43
- [62] MAO TSÉTOUNG, « Rôle du parti communiste » (1938), dans *Textes choisis de Mao Tsétoung*, Pékin, Éditions du peuple [langues étrangères], 1972, p. 148-170
MEBARKI Malik, cf. [18]
MLÉKUZ Gérard, cf. [8], [36]
- [63] MONNIER Éric, *Évaluations de l'action des pouvoirs publics, du projet au bilan*, Paris, Éditions Économica, 1987, 169 p.
- [64] *Nouvelle Critique* [la], n°164 à 166, 168 et 170 (1965)
- [65] OJZERMAN Teodor Ilic, « Le marxisme et la discussion sur l'humanisme », dans *Tendances principales de la recherche dans les sciences sociales et humaines*, Paris-La Haye-New York, Mouton-Unesco, 1978, tome2, p. 1497-1507
PICOTIN Christelle, cf. [30]
- [66] PISCOPO Ugo, « Gramsci, Romain Roland et quelques autres », dans *Europe*, n°649, mai 1983, p. 116-125
- [67] POMIAN Krzysztof, « L'État et la démocratie », dans *L'interrogation démocratique*, Paris, Éditions du Centre Pompidou, EIRPI, 1987, p. 69-88
- [68] POPPER Karl, *Logik der Forschung*, Vienne, Julius Springer, 1934 ; trad.franç.Nicole Thyssen-Rutten et Philippe Devaux sous le titre *La logique de la découverte scientifique*, Paris, Payot, 1973¹, 1982, 492 p.
- [69] *Problèmes politiques et sociaux*, Paris, La Documentation française, n°599, 6 janvier 1989, 64 p.
- [70] *Revue française de comptabilité*, n°227, octobre 1991
- [71] RICHARDOT Bruno, *1971/1991, Vingt ans d'Action collective de formation à Sallaumines, Noyelles-sous-Lens, Méricourt et Loison-sous-Lens. Repères bibliographiques*, C.U.E.E.P., Lille, avril 1991, 16+5 p. ; reprise des 5p. (=version courte) dans *Actualité de la formation permanente*, n°112, mai-juin 1991, p. 18-19
- [72] RICHARDOT Bruno, *L'incitation en Action Collective de Formation. Enjeux, stratégies et attitudes. L'exemple de la coupe-couture à Sallaumines-Noyelles*, mémoire en Sciences de l'éducation, sous la direction de Paul Demunter, Lille1, 1985, 39 p.
- [73] RICHARDOT Bruno, Note de lecture critique (5 p., février 1990) de *L'Action collective de formation de Sallaumines, Noyelles, Méricourt, Loison - 1989*, Trigone, Lille (124 p.)
RICHARDOT Bruno, cf. aussi [8]
- [74] RUBEL Maximilien, « Gloses en marge d'un abécédaire apogétique du bolchévisme-léninisme », dans

- Économies et sociétés*, tome xix, n°7-8, juillet-août 1984, p. 243-267
- [75] RUYER Raymond, *Les nuisances idéologiques*, Paris, Calmann-Lévy, 1972
- [76] SARTRE Jean-Paul, *Critique de la raison dialectique*, tome 1 : « Théorie des ensembles pratiques », précédé de *Questions de méthode*, Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque de philosophie, 1960¹, 1985, 921 p.
- [77] SARTRE Jean-Paul, « L'espoir maintenant », entretien avec Benny Lévy, *Le Nouvel Observateur* du 10 mars 1980
- [78] SARTRE Jean-Paul, « Matérialisme et révolution », dans *Situations III*, Paris, Gallimard, 1949, 1976², repris dans *Situations philosophiques*, Paris, Gallimard, coll. Tel, 1990, p. 81-140
- [79] SARTRE Jean-Paul, *Questions de méthode* [première publication en 1957, dans *Les Temps Modernes*, n°139 et 140], Paris, Gallimard, coll. Tel, [1960¹] 1986, 164 p.
- [80] SCHÉRER René, « L'utopie pédagogique », dans *Le discours utopique*, colloque de Cerisy (1975), Paris, U.G.E., coll.10/18, 1978, p. 374-388
- [81] SCHÖN D., *The reflective Practitioner. How professionals think in action*, New York, Basic Books, 1983, 373 p.
- SECHET Patrice, cf. [28]
- [82] SIMÉON J.P., « Vérité et idéologie », dans *L'Arc*, n°46, 1971, p. 48-55
- [83] SPINELLA Mario, préface à *Antonio GRAMSCI, Elementi di politica*, Rome, Riuniti, coll. Le idee n°22, 19783, 138 p.
- [84] *Studi gramsciani*, Rome, Riuniti, 1958
- [85] TARBY André, *L'incontournable relation formation et droit*, Bruxelles/Paris, Contradictions/L'harmattan 1990, 384 p.
- [86] TARBY André, « Globalisation des moyens et mise en synergie des dispositifs de formation », dans *Actualité de la formation permanente*, n°112, mai-juin 1991, p. 6-25.
- [87] *Temps Modernes* [les], n°531-533, octobre-décembre 1990, 1433 p.
- [88] TERTULIAN Nicolas, « Entre Heidegger et Marx », dans *les Temps Modernes*, n°531-533, octobre-décembre 1990, p. 398-412
- TESSIER-GARCIN Monique, cf. [9]
- [89] TOSEL André, « Le développement du marxisme en Europe occidentale depuis 1917 », dans *Histoire de la philosophie*, Paris, Gallimard (Encyclopédie de la Pléiade), 1974, tome 3, p. 902-1043
- VARNAVA-SKOURA Gella, cf. [11]
- [90] VATTIMO Gianni, *Introduzione a Heidegger*, Bari-Rome, Gius.Laterza & Figli, 1971, 1982³ ; trad. franç. par Jacques Rolland, sous le titre *Introduction à Heidegger*, Paris, Cerf, 1985, 186 p.
- VERGIDIS Dimitris, cf. [11]
- [91] VERHAEGEN B., *Introduction à l'histoire immédiate, essai de méthodologie qualitative*, Gembloux-Bruxelles, Duculot, 1974, 200 p.
- [92] VERNIERS Christiane, « L'action Collective de Formation à Marchienne (Charleroi) », dans *Contradictions*, n°21, 1979, p. 49-75
- VERNIERS Christiane, cf. aussi [12], [34]
- [93] VERSPIEREN Marie-Renée, *Recherche-action de type stratégique et science(s) de l'éducation*, Bruxelles/Paris, Coédition Contradictions/L'harmattan, 1990, 396 p.
- VERSPIEREN Marie-Renée, cf. aussi [17]
- [94] VIVERET Patrick, *L'évaluation des politiques et des actions publiques*, rapport au Premier ministre, Paris, La Documentation française, 1989, 193 p.
- [95] VOLPI Franco, « L'existenza come « praxis » », dans *Philosofia'91* (Gianni Vattimo, éd.), Rome, Biblioteca di Cultura Moderna Talterza, 1991, p. 215-252
- [96] WEBER Henri, « Vous avez dit formelle ? », dans *Pouvoirs*, n°52, 1990, pp.23-34
- [97] WEBER Max, *Wissenschaft als Beruf et Politik als Beruf* (1919). Ces deux conférences ont été éditées ensemble en France sous le titre *Le savant et le politique*, Paris, Plon, 1959, repris par l'U.G.E., coll.10/18, en 1963, 186 p.
- [98] WOLIN Richard, « Sartre, Heidegger et l'intelligibilité de l'Histoire », dans *Les Temps Modernes*, n°531-533, octobre-décembre 1990, p. 365-397